

chiroptères en sont les principales victimes. Les éoliennes de grande hauteur, forment de véritables barrages aux oiseaux migrateurs.
d'autre part rajouter des éoliennes cela fera une saturation visuelle insurmontable.
Quant aux infrasons créés par les éoliennes , des études sont en cours et l'on peut déjà savoir qu'à 5 km les infrasons sont au niveau de 102 décibels. mais il est vrai que ces infrasons sont inaudibles. Alors comme on ne peut pas les entendre, on dit que ce n'est pas dangereux. C'était la même remarque pour les rayons X!
le syndrome éolien a déjà été reconnu par la justice à Toulouse. Qui sera condamné pour nuisances du fait des éoliennes?
Voilà quelques raisons qui me font être défavorable au projet, mais il y en a d'autres.

Observation n° 62 du 21 janvier 2024 - 10:14

Favorable

Auteur : anonyme

Sur notre petite montagne nous devons vivre et faire avec ce que la nature nous a donné
De l'Eau (sources, lacs, rivières,) nous la mettons en bouteille telle que l'eau de la Salvetat
Le Foret notre territoire est fortement planté en résineux ou bois de hêtre pour le chauffage
(plusieurs chaufferies bois sont en service sur le territoire
Du Vent nous en avons toute l'année et nous y implantons des éoliennes
La préservation des paysages nous y veillons très sérieusement, car si notre environnement est si convoité c'est tout simplement parce que nous le préservons, nous y vivons toute l'année et voulons garder notre cadre de vie le plus naturel possible, contrairement à ceux qui prétendent le contraire
A l'one de notre aire nous devons nous nous adapter à notre mode vie « moderne, » et nous sommes dans l'obligation tout en mesurant l'impact de ce que les technologies nouvelles nous offrent
Sur notre commune ce sont les propriétaires (très souvent des agriculteurs) eux-mêmes qui ont sollicités les opérateurs à faire des études
Ce sont ces mêmes agriculteurs qui entretiennent nos paysages et nous tenons à les garder,
Pour cela ils doivent vivre dignement de leur travail ce qui est devenu très difficile.
Un complément de revenu peut leur assurer la pérennité de leur activité
A ne pas négliger non il faut tout de même le souligner c'est une sorte de revenu pour les propriétaires qui accueillent des éoliennes sur les propriétés
Pour les collectivités c'est aussi un potentiel qui permet d'améliorer et entretenir les infrastructures qui sont mis à dispositions des populations
A noter que la France s'est fixé comme objectif d'atteindre une part de 40% d'électricité renouvelable produite en 2030, et plus largement de porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale d'énergie à cet horizon. Cette politique de développement des énergies renouvelables électriques vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement en électricité. Un jour pas si lointain, justice sera rendue à ceux qui auront osé. Le réchauffement climatique et la crise du pétrole commencent à mettre les énergies renouvelables au rang de priorité. Il est seulement dommage que les lenteurs de l'administration freine cette évolution positive, portant ainsi assistance aux obscurantistes qui dénigrent l'énergie éolienne.
Implanter des éoliennes ne se fait pas à la légère. Comme pour tout aménagement aujourd'hui, toute une panoplie de règlements, servitudes, règles techniques et recommandations encadre et

limite considérablement leur implantation. De même des chartes, des schémas, et autres documents de planification organisent le développement des parcs éoliens. Installer des éoliennes passe par la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et est soumis à enquête publique ; le permis de construire est délivré par le Préfet de département. Cet ensemble constitue autant de garde-fous.
les éoliennes ne craignent pas les canicules car elles n'ont pas besoin d'eau pour être refroidies.
Les éoliennes encaissent parfaitement les tempêtes (arrêt automatique au-delà de 100 km/h) ; en revanche, les réseaux électriques se relèvent eux souvent mal après les tempêtes. Il est bon de rappeler pourquoi l'on développe l'énergie éolienne. La lutte contre le réchauffement planétaire n'est pas une mince affaire. Les dérèglements climatiques semblent déjà en route. La France, tout comme de nombreux pays européens, a pris des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'énergie éolienne est un moyen de produire de l'électricité sans rejet de gaz carbonique. Mais aussi un moyen de production locale, sans danger pour les populations d'aujourd'hui ou de demain.

Un regret tout de même c'est la complexité, la lourdeur et lenteur administrative qu'exige le sujet

Observation n° 63 du 21 janvier 2024 - 11:21

Favorable

Auteur : anonyme

L'énergie éolienne a le vent en poupe. En plus de n'émettre aucun gaz à effet de serre, l'énergie éolienne est inépuisable
Elle dispose du plus fort potentiel de croissance par rapport aux autres énergies renouvelables
L'ADEME, est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.
Sur le terrain, elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires afin de leur donner les moyens de progresser.
Face à l'urgence, elle fixe des objectifs ambitieux et rappelle à une mobilisation générale : il faut faire plus vite.
Sur le territoire de la Montagne du Haut Languedoc certes il y a déjà des éoliennes qui produisent de l'énergie. Cette même énergie permet à de nombreux foyers de vivre leur quotidien sans se poser de questions s'ils produisent ou pas moins gaz à effet de serre ,ce que fait ce territoire
Nous devons être solidaires et surtout veiller à ce que nous laissons aux générations futures une planète propre
Les utilisateurs de ce territoire très souvent viennent sur ces lieux en touristes, ne vivent pas sur ces terres.ne les entretiennent pas mais souvent les polluent par leurs véhicules 4x4, très polluants leurs Quat ...
Sur ces terres, les habitants pour la plus part des agriculteurs, des enfants du pays comme ils se disent, ce sont leurs ancêtres qui leur transmise ce patrimoine et veulent continuer à les préserver ce sont eux mêmes qui aujourd'hui continuent de façonner ces paysages, eux qui les entretiennent et qui ne veulent en aucun cas détruire leurs environnement.
Ce secteur de l'Espinoise si convoité est fortement planté de résineux qui appauvrissent les sols mais qui en temps rafraichissent les températures et cela convient parfaitement sans se poser des questions, il faut faire avec ce dame nature donne offre et s'adapter. Les 5 éoliennes supplémentaire seront imbriquées dans les existantes et l'on aura du mal à les dissocier (pas d'impact visuel supplémentaires)

Quant à la modernité de notre société tout un chacun utilise toute l'énergie existante pour son besoin sans se poser de questions .La première faire démarrer le moteur de son véhicule, y compris pour distribuer de nombreux tracs nocifs (papier provenant d'arbres sacrifiés) son ordinateur, ses écrans, son chauffage etc etc etc....
Si nous voulons rendre notre planète plus propre plus viable pour les générations à venir il tout de suite se mettre en marche le bon sens dont je ne doute pas que l'homme est capable de faire

Observation n° 64 du 21 janvier 2024 - 12:10

Favorable

Auteur : *anonyme*

Je réside sur la commune de Cambon et Salvargues et cette extension du parc éolien existant ne me gêne pas.

Je suis favorable à ce projet.

Observation n° 65 du 21 janvier 2024 - 12:43

Favorable

Auteur : Alfred casares

Comment ne pas prendre en compte et donner un avis favorable aux éoliennes terrestres afin de mieux protéger notre planète qui est en grand danger

Oui je suis favorable à cette énergie propre inépuisable sans effet à gaz de serre

Je suis conscient et soucieux que le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus consommateur d'énergies et ne voudrait pas que l'on remette les centrales à charbon en service et mette en danger la vie de ceux qui y travaillent pour le plaisir d'autrui afin de satisfaire nos besoins qui très souvent nous consomment sans modération

je suis résident secondaire et propriétaire dans ce petit village de Cambon et ne voudrais que cambon meure à peu feu

je fait confiance à l'humain pour que le bon sens l'emporte

Observation n° 66 du 21 janvier 2024 - 13:18

Favorable

Auteur : MARIE ANTOINETTE MASIA

Depuis juillet 2006 sur la commune de cambon et salvargues les premières éoliennes ont vu le jour en ce temps là les félicitations aux élus de l'époque recevaient les encouragements de a population locale d'avoir pris l'initiative de protéger notre planète ,(déjà on se posait la question de son état)

Depuis ces temps les mentalités ont beaucoup changé et pas forcément dans le sens d'un avis constructif pour le développement de cette énergie

En ce qui me concerne je ne jugerait absolument personne ni les avis des uns et des autres .je ne renterait pas dans le développent de instruction du dossier .je fais tout simplement confiance à l'Etat instructeur des ces dossiers qui lui même a imposé la réglementation très restrictive pour le bien de tous. et aux développeurs qui très souvent ont été sollicités par les propriétaires concernés et qui ont grand intérêt à respecter toutes la réglementation imposée

je veux simplement dire que nous sommes tous concernés par la hyper consommation en tout en genre (vestimentaire,alimentaire,loisirs écrans véhicules en tous genre que sais je encore)et que si chacun d'entre nous ne se responsabilise pas nous allons tout droit à la dérive humaine .c'es t l'affaire de tous

Protéger la nature je suis très attentive je mets tous les jours les gestes nécessaires appropriés l'ouvre pour y participer à ma petite échelle .Mais doit on pour autant oublier l'être humain.La faune ,la flore ,je la cultive, je la protège pour mon plaisir tous les jours et dieu sait que j'y tiens !

Sur notre contré l'Homme, mais pas que, la Femme aussi a le droit de continuer à vivre sur ces terres qui les ont vu naître pour la plus part
Pour pouvoir vivre sur leurs terres(je ne parle pas pour moi ,je n'en ai pas) ils doivent tout d'abord protéger leur environnement,leur espaces de vie ...c'est l'assurance de transmettre à leur descendants leur héritage
oui je suis tout a fait FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLE
quant elles sont bien encadrées

Observation n° 67 du 21 janvier 2024 - 19:26

Favorable

Auteur : Lilian Collet

Favorable à 100 %,
- création d'emplois
- énergie écologique
- création de dessertes pour la forêt
- retomber économique pour la région

.....

Observation n° 68 du 22 janvier 2024 - 07:49

Défavorable

Auteur : Guy Vidal

Ce secteur a déjà largement contribué à la production d'énergie renouvelable.

De très nombreuses éoliennes défigurent ces zones forestières et leur paysage.

Y aura t il une limite à ce saccage où sera t il une fois de plus sacrifié à la production industrielle au mépris des habitants du secteur, du milieu naturel, de l'avifaune riche dans ce secteur et des activités de tourisme en quête d'espaces naturels.

Que fait le PRN du Haut Languedoc ?

Je suis profondément défavorable à cette nouvelle extension !

Observation n° 69 du 22 janvier 2024 - 11:05

Favorable

Auteur : *anonyme*

A L'heure de notre ère ou le changement climatique nous interroge sur le devenir de notre planète comment se poser encore la question de "l'utilisation des énergies renouvelables

oui je suis favorable à cette énergie,propre inépuisable très présente sur notre territoire notre territoire est particulièrement préservé et entretenu par ses habitants, et agriculteurs qui tiennent absolument à continuer a vivre dans un cadre de vie particulièrement convoité par citadins qui ne résident pas ici

Observation n° 70 du 22 janvier 2024 - 11:09

Favorable

Auteur : anonyme

je suis resident sur la commune de cambon depuis 40 ans et reconnais que les éoliennes ne me perturbent absolument pas sans rentrer dans des arguments techniques administratifs je fait confiance au bon sens de l'être humain je suis très FAVORABLE aux energies renouvelables

Observation n° 71 du 22 janvier 2024 - 12:22

Favorable

Auteur : anonyme

Entourée des miens en famille nous avons évoqué l'avis sur les énergies renouvelables sur notre commune et bien entendu comment se poser encore une telle question oui nous sommes à 100 / 100 favorables a cette énergie

Observation n° 72 du 22 janvier 2024 - 14:56

Auteur : anonyme

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint la délibération de l'avis du Conseil Municipal de CAMBON ET SALVERGUES.

Vous en souhaitant une bonne réception.

Cordialement,

Marjorie PASCAL
Adjoint Administratif

Secrétariat
Mairie
34330 CAMBON ET SALVERGUES

cambon34@orange.fr

?

Mail receptionné le 22/01/2024 à 14:40

Observation n° 73 du 22 janvier 2024 - 15:56

Défavorable

Auteur : David Rivemale

j'habite ses montagnes depuis 40ans et je suis profondément défavorable à tout nouveau projet éolien dans ce secteur.

Depuis le Mont Marcou, plus de 200 éoliennes sont visibles sur un rayon de 20 KM. Ce projet se rajoute à une concentration déjà record. le secteur PNR HL et PNR des Grand causse (Nord Hérault et Sud Aveyron) est à haute valeur ajouté environnementale.

Quelques soit les solutions d'évitement ou de compensation retenues, c'est de la destruction nette d'habitat naturel pour des centaines d'espèces. dont destruction d'habitat pour plusieurs dizaines d'espèces protégés. Même si les système de détection venaient à fonctionner un jour, il y aura moins d'habitat, donc moins de reproduction et très vite moins de biodiversité.

En plus de ne contribuer en rien à la décarbonation de l'électricité du pays (déjà décarboné grâce au couple hydro et nucléaire), l'Eolien participe directement à aggraver l'érosion de la biodiversité.

Merci de votre bienveillance.

Observation n° 74 du 22 janvier 2024 - 21:02

Défavorable

Auteur : Sylvie Montgolfier

Je suis défavorable à l'implantation de ce nouveau placement financier dans notre beau parc. Car il s'agit bien uniquement de cela. L'énergie éolienne ne remplace pas l'énergie polluante, elle s'y ajoute. Planter des éoliennes sur notre bien commun n'est pas un acte vertueux ou écologique, mais une action qui a pour seul objectif de servir des intérêts financiers privés, ce qui est pour le moins scandaleux.

Et cela au détriment de chacun d'entre nous, habitants et habitantes de nos territoires, nous sommes dépossédés de nos paysages et de notre vivant.

Observation n° 76 du 22 janvier 2024 - 22:36

Défavorable

Auteur : anonyme

Je réside à Cambon. J'apprends qu'il existe déjà 75 éoliennes dans un rayon de 5 km autour du village. 5 de plus, l'on pourrait dire "à quoi bon" ! Mais il est également prévu le remplacement de 23 éoliennes existantes de 99 mètres de haut par de plus puissante et hautes de 125 mètres.

Je pense qu'il est grand temps de mettre un stop à cette fuite en avant et à la défiguration de cette belle région et formule un avis défavorable à toute nouvelle implantation d'éolienne à Cambon et Salvergues.

Observation n° 77 du 23 janvier 2024 - 08:26

Favorable

Auteur : anonyme

Je suis pour ce projet pour plusieurs raisons. L'éolien est une énergie verte qui participe à la transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique. Il est implanté au milieu des éoliennes déjà en place sur ce secteur. Nous ne serons donc pas impactés par ce projet. Je suis résident de la commune et nous savons qu'il est important de valoriser nos ressources afin de continuer à vivre dans nos beaux petits villages.

Observation n° 78 du 23 janvier 2024 - 09:55

Défavorable

Auteur : anonyme

Force est de constater qu'une fois de plus la mairie n'a prévenu aucun habitant du village de cette enquête publique et que c'est le tract d'une association qui nous en a informé 3 jours avant la clotûre de l'enquête...

Observation n° 79 du 23 janvier 2024 - 17:28

Favorable

Auteur : anonyme

Je suis favorable !

Ce projet éolien est situé sur un plateau où l'éolien est déjà présent. Quelques éoliennes de plus ne changeront rien en termes de paysage mais permettront de produire plus d'énergie renouvelable. Il est cependant déplorable de voir la lenteur administrative pour installer ce moyen de production d'énergie renouvelable nécessaire à l'indépendance énergétique de notre pays. La balle est dans le camps du commissaire enquêteur en espérant que son avis soit favorable.

Observation n° 80 du 23 janvier 2024 - 20:10

Défavorable

Auteur : bernadette Ronez

Il est vital d'enrayer la prolifération des parcs éoliens en montagne. Ce nouveau parc des Amaysses est inutile parce que l'Espinouse est saturée . Cette fabrication d'énergie (comme les autoroutes) est déjà dépassée: placer d'immenses bâtons de béton tournants dispersés sur les crêtes, produisant chacun 2 ou 3 MgW chacun revient à peu près à allumer des allumettes une par une pour chauffer une maison. L'humanité doit restaurer un mode de consommation(donc de production)en proportion avec ce que lui offre la planète (notre planète), ce qui veut dire réduire la course en avant vers un faux bonheur qui serait des déplacements illimités , chacun , tout seul dans une voiture.

La fabrication d'énergie éolienne est très violente en milieu rural; depuis trois mille ans et plus , les hommes et les femmes ont façonné la terre avec leurs corps et leurs outils pour assurer leur vie (voire leur survie), ils ont cultivé, coupé , planté des arbres, pâturé les espaces avec modération et respect de la nature dans notre territoire(Parc NATUREL régional). Brutaliser les sols avec des bulldozers de plusieurs tonnes, l'éventrer , couler du béton par centaines de tonnes , béton , qui reste ad vitam,ouvrir des pistes de 20m d'emprise sur des sentiers paisibles , est méprisant et colonisateur. Cette violence est permanente ; bruit, lumières, mort d'oiseaux,destruction de Znieff. Cette fabrication d'énergie est très violente , aussi pour les paysages ; les brochures affichent "Voyage aux pays des paysages", ils ont été sacrifiés au bénéfice de quelques promoteurs . Toujours une question de proportion ! Cette énergie est violente par les les moyens financiers qu'elle déploie au nez et à la barbe d'habitants permanents dont l'économie est fragile. Le Parc Régional avait promis "300 éoliennes maximum", c'est un maximum irrationnel , pas un but à atteindre.

"La France est en retard" annoncent les sachants. Que signifie Retard par rapport à l'immensité du cosmos , en révolution permanente ? Un intérêt général réduit à production/consommation est erronné , mensonger. Les chimères du bonheur qu'il suggère avec des industries dépassées , installées de force(le préfet seul maître à bord) ne peuvent prendre leurs racines dans des territoires naturellement dépeuplés .

Observation n° 81 du 24 janvier 2024 - 10:05

Défavorable

Auteur : PATRICK CANTU

70 éoliennes sur la commune de Cambon,pas une sur les hauteurs de CANNES (DONT LA ,CONSOMMATION DOIT LARGEMENT DÉPASSER LA NOTRE)pas une autour de Ramatuelle ou St tropez,ni autour des calanques marseillaises!!!!let l'on pourrait multiplier à foison les lieux ventés susceptibles d'accueillir ces "montres". Très loin de moi l'idée qu'il pourrait s'agir d'espaces abritants une caste d'intouchables..... J'habite à 2km de la première éolienne du col de fontfroide et lors de leur installation ,il y a quelques années,une entreprise toulousaine a installé chez moi des capteurs afin de contrôler la puissance sonore .On m'avait promis un résultat dans la semaine ,j'attends toujours.Je peux juste vous dire que lorsque le vent souffle lentement ,autour de 5km/h,j'ai l'impression qu'un semi remorque monte le col.

Je souhaite ardemment que des éoliennes ou autres énergies renouvelables alimentent nos foyers dispersés,mais dans des conditions qui respectent les avis informés des citoyens,avant et après,et non pas seulement les intérêts de tels ou tels.

Pour l'anecdote,il semblerait que les éoliennes du col de Fontfroide appartiennent à l'"assurance allianz" qui fut ,certes en d'autres temps et en ayant reconnu ses erreurs, un des premiers pourvoyeurs du national socialisme allemand,et que par ailleurs une stèle en hommage aux déportés est érigée au col.....

Observation n° 82 du 24 janvier 2024 - 10:08

Auteur : anonyme

Monsieur le Commissaire, veuillez trouver ci-joint mon avis concernant le projet du parc éolien de Cambon et Salvergues.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.
Isabelle Saint-Hilary

Mail réceptionné le 23/01/2024 à 22:06

Observation n° 83 du 24 janvier 2024 - 11:49

Favorable

Auteur : anonyme

Je suis pour les énergies renouvelables. C'est la solution pour l'avenir de notre planète !

Observation n° 84 du 24 janvier 2024 - 12:14

Défavorable

Auteur : Occitanie France Nature Environnement Organisation : FNE OP

La priorité aujourd'hui, sur le secteur frontalier Hérault-Tarn du Haut-Languedoc, est de ne plus autoriser de nouveaux projets éoliens qui auraient pour effet la destruction définitive d'habitats riches de biodiversité.

L'urgence, pour sauver ce qui peut l'être encore, est de mettre en place dans les plus brefs délais de fortes mesures correctrices sur tous les parcs pour réduire le poids de leurs impacts, et ainsi libérer la pression de mortalité qui s'exerce sur les espèces menacées.

Nous sommes donc défavorables au projet éolien des Amaysses (Volkswind) sur la commune de Cambon et Salvergues.

Observation n° 85 du 24 janvier 2024 - 15:00

Favorable

Auteur : anonyme

Je suis tout à fait favorable à la réalisation de ce projet qui est l'une des dernières possibilités de densification du parc existant. L'urgence climatique est bien réelle, soyons acteurs de notre futur !

Observation n° 86 du 24 janvier 2024 - 20:57

Favorable

Auteur : anonyme

Je suis favorable aux projets d'énergie renouvelable sur la commune de cambon et Salvergues

Observation n° 87 du 24 janvier 2024 - 21:04

Favorable

Auteur : anonyme

Il est important à l'heure où l'on doit réduire les énergies fossiles de privilégier les projets éoliens dans des zones déjà propices à ces projets !!

Aucune objection si tout est fait avec intelligence et respect

Observation n° 88 du 25 janvier 2024 - 11:20

Favorable

Auteur : anonyme

Pour qui connaît les lieux il s'avère que l'activité économique et au plus bas à part quelques agriculteurs, une entreprise de BTP et un restaurant. Redynamiser l'activité sur le plateau ne peut qu'améliorer les finances des collectivités locales qui sont au plus bas. De plus la production d'énergie sans émissions de CO2 est un gage pour notre avenir. En tant que forestier les pistes pour les éoliennes nous facilitent grandement le travail.

Observation n° 89 du 25 janvier 2024 - 11:50

Défavorable

Auteur : anonyme

Déjà largement critiqué pour son impact paysager, le projet de parc éolien des Amaysses est également écocide.

Je vais donc ici insister sur les impacts environnementaux qui me semblent avoir été sous-évalués.

Pourtant l'étude commence plutôt bien en mettant en évidence une diversité d'habitats et d'espèces remarquables avec une pression d'inventaire correcte.

La qualité naturelle du site est bien décrite et il faut préciser qu'il est peu commun de trouver des milieux aussi qualitatifs en termes de biodiversité.

Nous avons ici tout un écosystème riche en espèces patrimoniales de par cette qualité de milieu.

En effet le site est un carrefour de multiples habitats interconnectés et c'est précisément cette mosaïque d'habitats et ces interactions écosystémiques qui en font un site exceptionnel.

En témoigne notamment la présence d'espèces que l'on peut considérer comme "bio-indicatrice" d'un environnement de qualité : Campagnole amphibie, Aigle royal, Busard cendré, Pic noir, Vipère aspic, Cuivré

C'est en revanche sur l'interprétation des incidences et sur la contextualisation du projet qu'il y a pour moi des lacunes, voire une forme de complaisance de la part de Synergis environnement envers son client.

Premièrement le choix de la variante s'est appuyé sur l'évitement des zones à enjeux ce qui est tout à fait louable. Mais cette réflexion n'est pas suffisante, elle ne tient pas compte de l'interconnection entre les milieux du site.

Synergis pointe de lui même son incapacité à évaluer l'incidence qu'aurait ce projet sur la zone humide directement en aval sans étudier l'écoulement de l'eau sur le site.

En effet, le boisement qui sera impacté par le projet se trouve en tête de bassin versant et il est très probable que cette forêt agisse comme un château d'eau pour le ruisseau qui y prend sa source. Synergis juge donc que les perturbations de l'écosystème forestier auraient un impact modéré sur le milieu humides en aval.

Dès lors, synergis aurait dû également considérer une incidence modérée de destruction d'habitat pour toutes les espèces de milieu humide (flore, amphibiens, papillons et campagnol amphibie). Cela impliquerait également de compenser la perte de cet habitat... Cela ne serait pas une chose

aisée et c'est probablement la raison pour laquelle les incidences ont ici été sous-évaluées.

Deuxièmement l'étude considère qu'il n'y a pas d'impact notable sur les amphibiens ce qui est étonnant compte tenu du contexte écologique. L'étude montre en effet une richesse importante en amphibiens (dans les zones humides en période de reproduction) mais ne se pose pas la question de la répartition de ces individus en hiver. Or les éoliennes sont implantées tout proche de la lisière des boisements qui englobent ces milieux de reproduction. Il y a donc un grand risque de trouver des gîtes d'hivernage au niveau des implantations.

Troisièmement, les incidences sur les rapaces semblent elles aussi sous-évaluées alors que le site semble attractif pour l'alimentation de nombreuses espèces à enjeux (Aigle royal, Busards, Milans, Circaète). Ce dernier considéré comme nicheur à proximité du site et pouvant même trouver des habitats de reproductions sur le site ne semble pas impacté par le projet selon le bureau d'étude. Étonnement Synergis pointe lui même que le Circaète ne perçoit pas le danger des éoliennes et que celles-ci seront situées à 40m à la lisière des boisements. Nous avons donc un cocktail mortifère pour le Circaète qui chasse justement les reptiles en lisière de forêt et pourtant l'impact serait négligeable selon Synergis. L'Occitanie détient le triste record français de 5 cas de mortalité sur cette espèces, il serait dommage de continuer dans cette voie.

Quatrièmement, enfin, l'impact le moins pris en compte et celui de l'effet barrière. Si l'on regarde le contexte éolien autour du site on se rend vite compte que les parcs existant forment déjà une barrière d'Est en Ouest et que le site correspond à l'une des rares trouées dans ce rempart. Ce projet finirait donc par consolider cette barrière. Les effets cumulés du projet sont encore une fois peu pris en compte par les bureaux d'étude. Or les effectifs d'oiseaux migrateurs qui traversent le site sont importants (en témoigne le rehaussement de l'enjeu du Pinson des arbres par Synergis) et des espèces rares comme le Hibou des marais et le Faucon d'Eléonore ont été notées. Les conclusions du bureau d'étude sur les migrateurs sont donc très surprenantes au regard de ces propres observations en période de migration.

Pour conclure l'évaluation des impacts de ce projet sur la biodiversité sont sous évalués notamment sur l'impact des milieux humides et l'effet barrière du projet. L'évaluation des incidences par le bureau d'étude est à plusieurs reprises contradictoires avec ses propres observations. Peut être que le bureau d'étude souhaitait laisser aux services instructeurs des indices les poussant à s'opposer à ce projet. Ou bien a-t-il simplement oublié d'effacer les traces de sa complaisance avec son client...

Observation n° 90 du 25 janvier 2024 - 12:00

Favorable

Auteur : BOUIX Rémi

Construire le parc éolien des Amaysses est essentiel pour atteindre les objectifs de production

d'énergie renouvelable fixé par la loi de programmation de l'énergie.
Cela va participer à notre souveraineté énergétique et à notre indépendance géostratégique.
La densification des parcs est la meilleure des solutions d'un point de vu paysager.

**ANNEXE 14 : COPIE DES PIÈCES JOINTES AUX CONTRIBUTIONS
DEPOSÉES PAR COURRIEL OU SUR LE REGISTRE NUMÉRIQUE**

Voir l'énergie autrement, dessiner l'invisible, mesurer l'impondérable
rendre le monde plus « léger », le libérer des énergies fossiles
et relever le défi de l'habitabilité de notre planète. Un projet
fou, digne de Don Quichotte affrontant les moulins à vent!

Le vivant, l'hydraulique, l'éolien, le solaire, la géothermie,
les fossiles, le nucléaire... autant de types d'énergie dont la
conversion nécessite la construction d'architectures spécifiques,
représentant une part des 30 000 milliards de tonnes de matières
créées par l'humanité. Ces formes indispensables aux activités
humaines convoquent la consommation de ressources,
en amont, et nos usages, en aval.

L'exposition « Énergies légères » s'attache à « peser »
les architectures de l'énergie : la masse d'une centrale nucléaire,
la lourdeur d'une retenue d'eau, le poids de la machine à vapeur,
l'embonpoint de la voiture électrique... Elle se concentre sur
les usages et les formes de l'énergie, ausculte les constructions
impliquées dans le cycle de l'énergie et leur intégration
dans le paysage.

Suivant une approche historique, contemporaine
et prospective, « Énergies légères » explore les relations
mouvementées entre formes et énergie et révèle l'empreinte
territoriale et environnementale de ces architectures. L'exposition
invite aussi à imaginer de nouvelles formes de l'énergie,
sobres, simples, désirables, à juste échelle et respectueuses
des espaces naturels – en deux mots, plus légères.

Isabelle Saint-Hilary
8 rue Saint-Antoine
81230 Lacaune les Bains

Lacaune le 23 Janvier 2024

À Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon avis concernant le projet de la création d'un parc éolien de cinq machines sises sur le lieu dit les AMAYSES sur la commune de Cambon et Salvergues.

Dans la mesure où ce parc ne perturbe en rien la vie des habitants du lieu, je suis tout à fait favorable à sa réalisation.

Il faut savoir ce que l'on veut. Il faut savoir qu'elle situation nous allons laisser aux générations futures.

Etre contre ce projet, c'est nous livrer aux aléas politiques des Pays fournisseurs des énergies fossiles.

- La situation dans les pays du moyen orient, fournisseurs de pétrole, est explosive, qui peut prédire comment cela va se terminer ?
- Que dire du conflit Russo-Ukrainien qui conditionnent notre approvisionnement en gaz.
- Et enfin la situation au Nigéria, est loin d'être stable, faut-il vous rappeler que c'est dans ce pays que l'on extrait l'uranium qui aliment nos centrales nucléaires?

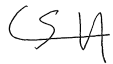
Je reste convaincue que ceux qui combattent les énergies renouvelables manquent de discernement et ne regardent que leurs petits intérêts personnels à très court terme.

Je pense qu'il est suicidaire d'alimenter financièrement des Pays qui sont des menaces pour nos démocraties.

En ce qui me concerne je fais le choix de promouvoir les énergies renouvelables pour tendre vers la neutralité énergétique française et ainsi pouvoir préserver l'indépendance de mon Pays.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Isabelle Saint-Hilary
Citoyenne Française



POSITION SUR LE PROJET ÉOLIEN DES
AMAYSES (Volkswind)
sur la commune de Cambon et Salvergues

24 janvier 2024

France Nature Environnement est résolument engagée en faveur de la transition écologique.
A ce titre, les fédérations régionales FNE Occitanie Méditerranée et FNE Occitanie Pyrénées considèrent que la réponse la plus urgente pour lutter contre les changements climatiques liés aux GES devrait être prioritairement de mettre fin à nos excès de consommation en général, et d'énergie en particulier, par la **sobriété**.
Toute autorisation de nouvelle production électrique devrait être conditionnée à un engagement de réduction de consommation équivalent en puissance. Ce qui n'apparaît pas dans le présent projet qui propose de fait de répondre à **une demande toujours croissante en énergie, fût-elle décarbonée**.

Dans le contexte de très forte densité des installations éoliennes sur le secteur limitrophe de l'Hérault et du Tarn sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le projet éolien de Volkswind soulève dramatiquement la question des effets cumulatifs avec les nombreuses éoliennes existantes sur ce périmètre dont la richesse du patrimoine naturel et paysager avait justifié son intégration dans le PNR.

Certains aménageurs ont imaginé il y a dix ans, dans un esprit de rationalisation, qu'il serait préférable de concentrer les éoliennes sur certains secteurs. C'est ainsi que ce secteur a vu s'implanter une centaine d'aérogénérateurs ces dernières années. D'autres projets sont en cours, ainsi que le « repowering » (renouvellement des machines avec augmentation de taille et de puissance) des 23 éoliennes de la CEPE du Haut Languedoc sur le même secteur de la même commune. Tout ceci ne peut qu'aggraver la situation existante.

L'impact environnemental de ces installations ICPE était prévisible, sur ces crêtes du Haut Languedoc parcourues par de grands couloirs de migration aviaire et couvertes de forêts, et refuges d'une grande biodiversité. Les signaux d'alerte sur l'**effondrement de la biodiversité** étaient-déjà audibles pour qui voulait bien les entendre. Aujourd'hui cependant, nul ne peut plus ignorer la gravité de la situation.

Le 15 octobre 2020, la Commission européenne a publié un nouveau rapport sur l'état de la biodiversité européenne pour la période 2013-2018. Les chiffres montrent que le déclin des habitats et des espèces se poursuit : 15 % des habitats et 47 % des oiseaux d'intérêt communautaire seulement sont jugés dans un état de conservation favorable, contre 16 % et 52 % lors de la précédente évaluation (période 2007-2012). A l'évidence, le secteur concerné par ce projet éolien est en **déclin écologique du fait de la multiplication des centrales éoliennes**.

Le Conseil national de protection de la nature (CNP) ne cesse d'appeler l'attention des autorités sur les conséquences de la densité excessive d'installations éoliennes dans les espaces naturels de notre région. La réduction des habitats naturels et les atteintes vitales directes qu'elles occasionnent à la faune volante, mettent en danger plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères pourtant protégées par les règlements nationaux et européens.

De nombreuses centrales éoliennes ont été autorisées dans les espaces naturels du Haut-Languedoc, sans considération sérieuse de leurs impacts sur la biodiversité, sur la faune volante en particulier. Cette sous-estimation des risques a provoqué une chute de 88% des effectifs de la Noctule commune en seulement 13 ans, essentiellement à cause de l'éolien. Il est à présent démontré scientifiquement que **les éoliennes sont la raison principale du déclin des populations de cette espèce**, et qu'au rythme actuel, elle disparaîtra au milieu de ce siècle. Suivra la Noctule de Leisler, présente aussi sur le site (-45% en 10 ans).

Le CNPN a donné des avis défavorables sur plusieurs projets environnants. Il a alarmé sur les effets cumulés des installations éoliennes sur ce secteur. Il indiquait que l'ensemble des parcs éoliens de ce secteur met en cause l'état de conservation de plusieurs espèces de chiroptères. Elle impose aux colonies de quitter ce secteur forestier qui devient difficilement vivable. Il précisait enfin : « chaque éolienne supplémentaire fera porter un tribu probablement suffisant pour aggraver la situation de ces espèces. Non seulement il conviendrait de ne plus proposer le moindre projet éolien sur la zone, mais par ailleurs, de mettre en œuvre des mesures de bridage sur tous les autres parcs en activité pour tenir compte de cet état de fait ».

Les éléments contenus dans ces divers rapports permettent d'objectiver la **situation dramatique de la biodiversité** dans le secteur du projet éolien des Amaysses avec comme indicateur précis la chute des effectifs de certaines espèces de chiroptères, ainsi que la disparition annoncée de l'aigle royal sur ce territoire et la destruction d'habitat pour plusieurs espèces d'oiseaux. Des études réalisées dans les massifs forestiers voisins des installations éoliennes existantes en 2020 ont montré la disparition d'espèces pourtant présentes quelques années auparavant, comme la Grande noctule. Plusieurs parcs en exploitation sur le secteur entraînent des mortalités très élevées des espèces sensibles à l'éolien, impliquant une disparition progressive de certaines espèces en état précaire de conservation. Le projet de Volkswind se situe dans le dernier passage migratoire pour les oiseaux et les chiroptères cherchant à éviter les parcs éoliens déjà existants.

Il est important de comprendre que la disparition de ces espèces produit des déséquilibres sur l'ensemble de la chaîne alimentaire et donc sur les écosystèmes, au niveau de tout le territoire concerné. L'ensemble de la faune locale, et notamment les passereaux et rapaces, est concerné par ces modifications. Les conséquences de telles perturbations échappent à l'observation immédiate, leurs effets ne peuvent se mesurer que dans la durée. Enfin, les atteintes à la trame verte, bleue et noire (ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes) se surajoutent aux effets directs des éoliennes.

Trois points sont particulièrement à signaler dans le dossier soumis à enquête publique :

1. La demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (DEP) présentée par le porteur de projet appelle les plus expresses réserves :

- Le nombre d'individus figurant dans la demande de DEP a été fixé à un niveau trop élevé compte tenu du fait qu'il s'agit de mortalités constatées sur la base du minimum légal qui correspond à une pression de suivi très faible ; il est avéré scientifiquement que mortalité réelle est beaucoup plus élevée que celle généralement estimée par les suivis : sur le site éolien d'Aumelas, la mortalité estimée à été multipliée par 3 avec un suivi 2 fois par semaine. Le 4ème séminaire MAPE (*Mortalité Aviaire dans les Parcs éolien en Exploitation*, concertation État-Chercheurs-Opérateurs) vient de conclure à l'insuffisance des évaluations d'impacts et de "sensibilité à l'éolien" par les seuls suivis de mortalité, qui **ne rendent pas compte du réel**.
- Il est inacceptable, entre autre, de proposer 2 mortalités observées de grande noctule pour 5 éoliennes – c'est à dire bien plus en réalité – en raison du statut de grande vulnérabilité et de la rareté de cette espèce
- Par ailleurs un bridage adaptatif en fonction des mortalités observées qui ne se déclenche qu'au delà de ces quotas quasi inatteignables compte tenu de la faible pression de suivi, est irrecevable.
- Enfin si on devait autoriser de tels quotas de mortalités, les mesures compensatoires devraient être totalement revues et redimensionnées à la hauteur de l'impact potentiel accordé.

2. La mesure de compensation et d'accompagnement (page 344 et annexe 9 du document DEP) ne répond pas aux conditions requises telles que décrites dans le guide de mise en œuvre : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Approche_standardis%C3%A9e_dimensionnement_compensation_%C3%A9cologique.pdf

- la zone humide (sagne) et la forêt figurant dans la convention sont éloignées de plus de 25km du site du projet et sur le bassin versant de l'Ar, alors que le projet se situe sur le

haut bassin versant de l'Agout ; or, **la compensation doit être réalisée en priorité sur la zone endommagée. Elle doit dans tous les cas être située à proximité fonctionnelle de la zone** au regard des espèces, des habitats et des fonctions écologiques affectées ;

- il s'agit de sites naturels en bon état et nullement menacés de destruction imminente. **La simple préservation d'un milieu déjà en bon état écologique ne constitue pas une mesure de compensation, sauf à titre dérogatoire s'il est démontré que cette mesure permet de préserver le milieu d'une destruction imminente.**

3. Le porteur de projet prétend qu'il a épuisé toutes les possibilités de **solution alternative**. Dans ce secteur saturé d'installations éoliennes, il devient effectivement difficile de trouver encore des sites « équipables ». Il est peu crédible de développer une démonstration des « alternatives » sur près de 50 pages pp 187 à 233 du document DEP) et de nombreuses cartes, pour se contenter de déplacer de quelques dizaines de mètres la position des machines. La seule alternative pertinente serait de renoncer à l'éolien et de prendre en considération le fait que **le Parc naturel régional étant fortement excédentaire en production d'énergie renouvelable, aucun nouveau projet de peut être considéré comme d'intérêt général.**

Ni ses réponses, ni les mesures d'évitement, ni les mesures de compensation proposées, ne sont à la hauteur des forts enjeux de biodiversité signalés tant par la MRAE que par le CNPN. Elles démontrent jusqu'à l'absurde l'acharnement du porteur de projet à justifier son projet contre l'évidence des dégâts inévitables et irréversibles qu'il produirait s'il venait à être autorisé.

En conclusion, la priorité aujourd'hui, sur le secteur frontalier Hérault-Tarn du Haut Languedoc, est de **ne plus autoriser de nouveaux projets éoliens** qui auraient pour effet la destruction définitive d'habitats riches de biodiversité.

L'urgence, pour sauver ce qui peut l'être encore, est de mettre en place dans les plus brefs délais de fortes mesures correctrices sur tous les parcs pour réduire le poids de leurs impacts, et ainsi libérer la pression de mortalité qui s'exerce sur ces espèces.

Ultérieurement, lorsque ces éoliennes arriveront à leur terme d'exploitation, il serait raisonnable de ne pas renouveler celles ayant de forts impacts sur la faune volante.

Nous sommes donc défavorables au projet éolien des Amaysses (Volkswind) sur la commune de Cambon et Salvergues.

FNE Occitanie Méditerranée

39 rue Jean Giroux – 34080 Montpellier
contact@fne-ocmed.fr
Tél : 04 99 23 90 40

FNE Occitanie Pyrénées

Maison de l'Environnement 14 rue de Tivoli - 31000 TOULOUSE
contact@fne-op.fr
Tél : 05 82 74 04 34

**Département de l'Hérault
Commune de Cambon-et-Salvergues**

**Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société
FERME EOLIENNE LES AMAYSES au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en
vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Cambon-et-Salvergues**

Arrêté inter-préfectoral n° 2023.11.DRCL.0572, du 29 novembre 2023

Enquête ouverte du 22 décembre 2023 au 25 janvier 2024

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Remis le 02 février 2024

Le Commissaire enquêteur
Jean-Pierre CHALON

En vertu des dispositions de l'article R. 123-18 du code de l'environnement, le 02 février 2024 le présent procès-verbal de synthèse des observations est communiqué et commenté à Monsieur Laurent MICHEL, représentant le maître d'ouvrage.

Le Mémoire en réponse sera transmis au Commissaire-enquêteur au plus tard le 17 février 2024.

Le Commissaire enquêteur

J.-P. CHALON



Le représentant du maître d'ouvrage

L. MICHEL



Table des matières

I. PRÉAMBULE	5
II. OBSERVATIONS DU PUBLIC ET PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE	9
II.1 INFORMATION DU PUBLIC	9
II.2 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN	13
II.3 LE PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC.....	21
II.4. BIODIVERSITE	31
II.5 LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE	47
II.6. AVIS FAVORABLES	57
III. OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	69
IV. ANNEXES	71
IV.1 EXPORTATION DES OBSERVATIONS DES REGISTRES D'ENQUETE DÉPOSÉS EN MAIRIES.....	73
IV.2 EXPORTATION DES OBSERVATIONS DU REGISTRE NUMERIQUE	91
IV.3 PIECES JOINTES AUX OBSERVATIONS DU REGISTRE NUMERIQUE.....	121

Demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSSES au titre des ICPE, en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Cambon-et-Salvergues

I. PRÉAMBULE

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs, au lieu-dit Les Amaysses Puech sur la commune de Cambon-et-Salvergues, s'est achevée le 25 janvier 2024.

Les observations recueillies ont été déposées sur le registre dématérialisé, adressées par courrier électronique, enregistrées sur les registres papier mis à disposition du public dans les mairies de Cambon-et-Salvergues (34), Saint-Julien (34) et Murat-sur-Vèbre (81), ou encore déposées ou formulées oralement lors des 5 permanences tenues par le commissaire enquêteur :

- au siège de l'enquête en mairie de Cambon-et-Salvergues (34), les 22 décembre 2023 et 25 janvier 2024 ;
- en mairie de Saint-Julien (34), les 4 et 18 janvier 2024 ;
- en mairie de Murat-sur-Vèbre (81), le 11 janvier 2024.

Les conditions météorologiques du 11 janvier 2024 (Vigilance orange - Neige et verglas) ne m'ayant pas permis de rejoindre Murat-sur-Vèbre, une permanence téléphonique a été organisée avec la mairie. Personne ne s'est présenté ce jour-là dans le cadre de la présente enquête.

A. Recensement des observations du Public

Au cours de l'enquête 104 observations ont été formulées :

- 7 sur les registres papiers (2 à Cambon-et-Salvergues, 4 à Saint-Julien et une à Murat-sur-Vèbre),
- 6 oralement lors des 5 permanences (2 à Cambon-et-Salvergues et 4 à Saint-Julien),

- 90 sur le registre dématérialisé (dont 3 initialement transmises par courrier électronique), trois de ces contributions étant accompagnées de fichiers attachés,
- 1 note transmise au commissaire enquêteur à l'occasion d'une des permanences.

Après déduction de deux dépositions du registre dématérialisé, modérées en raison de propos diffamatoires, et de sept dépositions en doublon, il est retenu 95 dépositions exprimées, dont 30 anonymes (32 % des exprimées), décomposées en :

- 34 avis favorables au projet, dont 22 anonymes (65 % des AF),
- 61 avis défavorables au projet, dont 8 anonymes (13 % des ADF).

B. Thèmes des observations du public

Les thèmes des observations du public, qui ont été retenus, sont les suivants :

1. Information du public
 - Avis d'enquête publique
 - Concertation, avis du public
 - Dénomination du projet
2. Impact sur le milieu Humain
 - Cadre de vie
 - Santé, nuisances sonores, visuelles et électromagnétiques
 - Pollution de l'air, des eaux et du sol
 - Emploi - Tourisme
 - Pression fiscale
3. Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
 - Nombre d'éoliennes - Saturation
 - Impact sur le paysage et la nature

4. Biodiversité

- Écologie - Biodiversité
- Impacts sur l'avifaune
- Les mesures d'évitement et de prévention
- Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées
- Les mesures de compensation et d'accompagnement

5. Lutte contre l'effet de serre

- Efficacité - Rentabilité
- Bilan carbone
- Choix de la méthode
- Avis défavorables sans argumentation

6. Avis favorable

- Lutte contre l'effet de serre
- Choix du site
- Économie – Emploi
- Autres avis

C. Thèmes des observations du commissaire enquêteur

Les thèmes des observations du commissaire enquêteur, suscitées par l'examen du dossier et des avis des administrations et établissements consultés, concernent :

1. Qualité de l'inventaire
2. Impact paysager du projet
3. Analyse de l'enjeu sur l'Aigle royal
4. Prise en compte des chiffres indiqués sur la mortalité
5. Efficacité des moyens d'évitement des collisions
6. Perturbations associées aux systèmes d'effarouchements sonores

II. OBSERVATIONS DU PUBLIC ET PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Les tableaux qui composent ce chapitre résument les principaux motifs d'intervention du public.

Chaque déposition (notées : @ = Registre numérique et courriel, R = Registre papier, C = Courrier ou Note déposée, O = Oral) peut contenir plusieurs observations. Celles-ci sont recensées et classées par thèmes dans les tableaux ci-annexés.

Les observations relevées dans le cadre de cette enquête comportent le plus souvent de nombreuses questions qui n'ont pas forcément toutes été rapportées dans ces tableaux, mais qui sont disponibles dans le dossier annexé au présent rapport de synthèse, tout comme l'intégralité des observations recueillies. Pour une information plus complète, le maître d'ouvrage est invité à se référer à ces annexes qui comprennent une copie des dépositions enregistrées sur les Registres papier, de la note transmise au commissaire enquêteur à l'occasion d'une des permanences, du registre dématérialisé, incluant les observations transmises par courrier électronique, ainsi que des fichiers attachés aux contributions @39, @82 et @84.

II.1 INFORMATION DU PUBLIC

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
Avis d'enquête publique		
@78	anonyme	Force est de constater qu'une fois de plus la mairie n'a prévenu aucun habitant du village de cette enquête publique et que c'est le tract d'une association qui nous en a informé 3 jours avant la clotûre de l'enquête...
R06	BASCOUL Gilbert Cambon-et-Salvergues	Nous avons la chance d'habiter un secteur calme avec un environnement remarquable, et voilà que l'on vient de nous le détruire sans même daigner nous en informer à la base.

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
Concertation, avis de la population		
@05	Astruc Marc	Mes motifs ... une méthodologie de projet basée sur un engagement initial de propriétaires fonciers sans considération de l'intérêt général.
@27	Michaëlis Monique Organisation : citoyenne engagée, habitante du PNR	...Social: quid de l'avis et de la vie des habitant.es, quid des compétences de beaucoup d'entre eux et elles (en matière d'écologie entre autres), quid des activités et intérêts locaux, quid de l'avis même des commissaires enquêteurs??...
@30	Pons david	... On ne prend pas du tout en compte les riverains malgré toutes les observations déjà produites sur les enquêtes publiques précédentes, c'est injuste! Et lorsque je lis qu'il y a déjà beaucoup d'éolienne sur le secteur et que ce n'est pas grave d'en construire davantage...c'est une honte! ...
@53	DE PARSEVAL Marie-Hélène	Trop d'éoliennes et trop hautes dans cette région , ... une nuisance acoustique et visuelle pour les habitants du Parc du Haut Languedoc qui a déjà fait son plein d'éoliennes ! Scandaleux et antidémocratique qu'il n'y ait plus possibilité de recours!
@80	Ronez bernadette	Un intérêt général réduit à production/consommation est erroné , mensonger. Les chimères du bonheur qu'il suggère avec des industries dépassées , installées de force ... ne peuvent prendre leurs racines dans des territoires naturellement dépeuplés .
@81	CANTU PATRICK	Je souhaite ardemment que des éoliennes ou autres énergies renouvelables alimentent nos foyers dispersés,mais dans des conditions qui respectent les avis informés des citoyens,avant et après,et non pas seulement les intérêts de tels ou tels.
R04	Broch Virginie Architecte 34390 St-Julien	En espérant que l'avis de ceux qui vivent aux pieds de ces monstres d'acier soit enfin pris en compte !
Dénomination du projet		

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
R06	BASCOUL Gilbert Cambon-et-Salvergues	En tant qu'ancien agriculteur, il y a un terme qui me déplaît c'est celui de ferme éolienne car, comme tout le monde le sait, une ferme c'est une exploitation agricole avec des terres et des animaux. Sauf que l'on veuille remplacer les agriculteurs par des éoliennes
R07	BASCOUL Patrick Cambon-et-Salvergues	Je propose également qu'il ne soit plus utilisé le terme de « ferme » pour ces installations industrielles, une ferme produit de la nourriture ! Je ne me nourris pas d'électricité.

Résumé

Ce chapitre résume les principaux motifs d'intervention ayant trait au thème « Information du public » et répertoriés dans le tableau ci-dessus.

Dans ce domaine qui compte 11 interventions, les observations (dont on trouve des extraits ci-dessus) mettent essentiellement l'accent sur la diffusion de l'Avis d'enquête et les possibilités données au public de se prononcer sur le choix du mode de production d'électricité ou de le contester. Il est à noter que cette dernière rubrique recoupe en partie celle dédiée au « Choix de la méthode » dans le thème « Lutte contre l'effet de serre ».

L'utilisation du mot « Ferme » pour dénomer le projet est par ailleurs plusieurs fois contestée.

II.2 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
Cadre de vie		
@11	Solans Michèle	...L'accumulation de ces centrales industrielles multiplient les nuisances, les impacts sur ...la qualité de vie des populations....
@25	PIERINI Graziella	En Aveyron nous connaissons, sur certains territoires, la saturation liée à la multiplicité des éoliennes. Notre cadre de vie doit être préservé d'autant que d'autres sources d'énergie sont encore exploitables : l'hydraulique avec la modernisation des installations, la biomasse, le solaire... et bien sur une certaine frugalité pour les usages.
@27	Michaëlis Monique Organisation : citoyenne engagée, habitante du PNR	...Vie quotidienne : quel plaisir les mois à subir des norias de camions sur des routes qu'ils laissent souvent dévastées, souvent barrées, les lignes téléphoniques coupées, les forêts traversées de pistes devenues des autoroutes pour aboutir à des espaces dévastés, des randonnées gâchées, des prés et des habitations envahies par le souffle des machines, et j'en passe....
@28	LUCCHINI PATRICE Association Vent mauvais	Je suis président d'une association qui défend les espaces naturels et la biodiversité de la Montagne Noire audoise, en particulier contre l'invasion et la saturation par des éoliennes de grande hauteur, qui en résulte. Ces machines sont en effet destructrice du cadre de vie de ses habitants et de ceux qui y travaillent Le projet présenté par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSSSES au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une hauteur de 125 m en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW conduira juste à une aggravation des nuisances de tous ordres...
@41	Sebe Philippe	...Qui s'enrichit ...? Certainement pas les habitants ni les villages qui perdent surtout leur seul élément d'attractivité, à savoir des paysages magnifiques et une nature préservée. L'argument que cette région est très peu peuplée est ridicule et irrespectueux vis à vis des locaux qui voient leurs routes démolies, leurs bois saccagés, leurs paysages pollués, leur calme troublé au nom d'une soi-disant activité éco-responsable (on reparlera du bilan carbone

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
		de l'installation d'une éolienne). Il est évident que je suis totalement défavorable à ce projet comme aux futurs qui saccageront notre région...
@42	POIRION Gérard Organisation : PS&MN	Je suis opposé a ce projet éolien industriel sur la commune de Cambon et Salvergues . Notre Parc Naturel n'a pas vocation a être transformé en fournisseur d'énergie au détriment des habitants Il ne nous reste que notre patrimoine paysager , notre cadre de vie calme et serein ...
@52	CHAPUIS Ingrid Organisation : "Le son du silence "	<p>Nous souhaitons vous faire part de notre avis totalement défavorable au projet de parc éolien des Amaysses. L'implantation d'éoliennes génère des effets différés qui ne sont pas évoqués dans l'étude d'impact et qui sont pourtant bien réels. L'accessibilité accrue (accès aux 4x4, motos, quads) entraîne inévitablement une dégradation de l'environnement initial. Nous constatons également que depuis la construction des parcs éoliens, un phénomène majeur s'est greffé au pied des machines : l'installation de free-party ou de rave-party. Si on cartographie ces évènements, on conclue aisément qu'ils se produisent, en majorité, au pied des éoliennes : facilités d'accès, plateformes spacieuses, isolement relatif. Joncels, Cambon et Salvergues, Fraisse sur Agout, Murat sur Vèbre, Castanet le Haut, Albine, Sauveterre, Arfons, Pradelles-Cabardès..... Aucun parc éolien situé sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc n'a échappé à ces intrusions sonores récurrentes. Nous avons toutes les chances de voir ce phénomène s'amplifier sur un secteur où elles s'installent déjà régulièrement soumettant les habitants à des nuisances supplémentaires : sonores, économiques, environnementales (avec, par exemple, les déjections qui ont provoqué une pollution de l'eau potable aux Escherichia coli à Joncels pendant 3 mois). A ce sujet, voir le site de notre association : www.le-son-du-silence.fr, créée dans le PNRHL pour lutter contre ce fléau.</p> <p>...actuellement, il est envisagé de réunir les opérateurs éoliens qui développent des projets dans l'Hérault afin de trouver des solutions. Nous contestons vivement ce projet en raison des multiples nuisances qu'il va irrémédiablement occasionner en facilitant la pénétration plus importante des engins à moteur dans le massif et en permettant l'installation de rave-party avec des risques accrus de feux de forêt, de pollution des eaux et d'incivilités voire de délits envers les populations et les habitations.</p>
@80	Ronez bernadette	Brutaliser les sols avec des bulldozers de plusieurs tonnes, l'éventrer , couler du béton par centaines de tonnes , béton , qui reste ad vitam, ouvrir des pistes de 20m d'emprise sur des sentiers paisibles , est méprisant et colonisateur. Cette violence est permanente ; bruit, lumières, Toujours une question de proportion ! Cette énergie

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
		est violente par les les moyens financiers qu'elle déploie au nez et à la barbe d'habitants permanents dont l'économie est fragile.
R01	Blondeau Pierre Association Attac Jaur Somain	... - les annonces insupportables de 20 000, 30 000, 50 000 (cf dernier rapport de l'ADEME) éoliennes géantes bientôt installées en France et ses conséquences prévisibles sur notre cadre de vie ...
R03	RIC Nadine La Baraque Saint-Julien	...Une petite voix donc pour continuer de lutter pour une vie meilleure, en harmonie et dans le respect de la nature... ... Le bétonnage et l'industrialisation de notre belle nature ne compte pas évidemment face à la société capitaliste actuelle....
R04	Broch Virginie Architecte 34390 St-Julien	...Cette extension de Parc éolien continue d'aller à l'encontre de la qualité de vie des habitants,...
R06	BASCOUL Gilbert Cambon-et-Salvergues	Nous avons la chance d'habiter un secteur calme avec un environnement remarquable, et voilà que l'on vient de nous le détruire
Santé, nuisances sonores, visuelles et électromagnétiques		
@05	Astruc Marc Saint-Étienne	...sans considération de ... l'impact négatif sur ... la santé. ...
@08	Anonyme	mon opposition la plus farouche au projet d'implantation d'éoliennes. Je serais concerné par leur vue, par le bruit ... Tout Français un peu sensé devrait se révolter face à l'enlaidissement systématique de son pays,Les riverains malades (et leurs animaux) sont accusés d'hallucinations, de troubles psychiques antérieurs... comme pour les ondes électromagnétiques, comme pour les compteurs Linky, etc...
@29	Anonyme	Non au éoliennes dans nos montagnes entre la pollution visuelle et ...

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
@30	Pons david	...Bruits des pâles, illumination de "noël" en permanence la nuit sur nos montagnes, agression des systèmes d'effarouchement qui se déclenchent à chaque passage de nuage..
@53	DE PARSEVAL Marie-Hélène	... une nuisance acoustique et visuelle pour les habitants du Parc du Haut Languedoc qui a déjà fait son plein d'éoliennes ! ...
@61	FORHAN Gilles	Quant aux infrasons créés par les éoliennes , des études sont en cours et l'on peut déjà savoir qu'à 5 km les infrasons sont au niveau de 102 décibels. mais il est vrai que ces infrasons sont inaudibles. Alors comme on ne peut pas les entendre, on dit que ce n'est pas dangereux. C'était la même remarque pour les rayons X! le syndrome éolien a déjà été reconnu par la justice à Toulouse. Qui sera condamné pour nuisances du fait des éoliennes? Voilà quelques raisons qui me font être défavorable au projet, mais il y en a d'autres..
@81	CANTU PATRICK	J'habite à 2km de la première éolienne du col de fontfroide et lors de leur installation ,il y a quelques années,une entreprise toulousaine a installé chez moi des capteurs afin de contrôler la puissance sonore .On m'avait promis un résultat dans la semaine ,j'attends toujours.Je peux juste vous dire que lorsque le vent souffle lentement ,autour de 5km/h,j'ai l'impression qu'un semi remorque monte le col.
R01	Blondeau Pierre Association Attac Jaur Somain	... dont les ingrédients sont : - l'impact négatif des éoliennes géantes sur la santé, révélé par des études scientifiques de plus en nombreuses,...
R06	BASCOUL Gilbert Cambon-et-Salvergues	Quant au bruit, il est lancinant, agaçant, ressenti de la Planésie ; l'été, nous avons l'habitude de dormir avec la fenêtre ouverte pour bénéficier de la fraîcheur, chose qui ne nous est plus possible de faire. En plus du bruit causé avec le vent, elles tapent comme si on entendait des coups de fusil au loin.
Pollution de l'air, des eaux et du sol		
@21	Le Van Adrien	...Et si on prend en compte la pollution et l'énergie grise de la production d'éoliennes, pour une durée de vie de vingt ans, le bilan n'est pas glorieux....
@29	Anonyme	Non au éoliennes dans nos montagnes entre ... et la pollution qu'on voit pas béton dans le sol....

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
@40	GALVIER Alain	... Le constat de l'éolien est maintenant établi, Tant au niveau ..., santé...! Ne parlons pas non plus du recyclage après démantèlement!
@52	CHAPUIS Ingrid Organisation : "Le son du silence "	... Nous contestons vivement ce projet en raison des multiples nuisances qu'il va irrémédiablement occasionner en facilitant la pénétration plus importante des engins à moteur dans le massif et en permettant l'installation de rave-party avec des risques accrus de feux de forêt, de pollution des eaux et ...
R07	BASCOUL Patrick Cambon-et-Salvergues	... Aussi, que deviennent les matériaux non recyclables lors du démantèlement des installations ? Le cahier 4.1 à la page 264 ne répond pas à cette question. Je pense en particulier aux pales. J'ai pu voir qu'elles étaient enfouies. Est-ce le cas ?...
Emploi/ Tourisme		
@27	Michaëlis Monique Organisation : citoyenne engagée, habitante du PNR	...Emploi: depuis des années qu'on voit fonctionner autour de nous ces chantiers qui barrent tous les horizons, les emplois "créés" concernent très peu de "locaux" , sont de courte durée, ne profitant guère qu'à quelques bétonneurs qui auraient mieux à faire, et à quelques mairies qui se sont laissées séduire par quelques petites rentrées financières... au final cher payées....
@36	Debord Pascale	Ce projet va assurément ...définitivement appauvrir tous ceux qui capitalisent sur l'environnement de cette partie du Haut Languedoc et notamment les professionnels du tourisme et ceux qui détiennent un patrimoine, aussi petit soit-il, localement. ...
R01	Blondeau Pierre Association Attac Jaur Somain	...et ses conséquences prévisibles sur ... notre économie touristique,...
Pression fiscale		

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
@05	Astruc Marc Saint-Étienne	...le soutien de cette industrie par des fonds publics au détriment des usagers et des citoyens assujettis à l'impôt...
@08	Anonyme	<p>...mon opposition la plus farouche au projet d'implantation d'éoliennes. Je serais concerné ...par l'argent que l'on me volera pour les faire tourner...</p> <p>... Son financement est assuré en partie par une taxe supplémentaire apparaissant sur nos factures d'électricité sous le nom de CSPE et rapportant au moins 8 Md€ par an. Mais cela ne suffit pas et l'Etat a accumulé une dette de 7 Md€ d'impayés à EDF pour compenser la différence promise entre le prix de vente et le prix d'achat de l'électricité. Après la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI 2018-2023) ce seront 20 Md€ gaspillés par an à la charge du consommateur. ...</p>
@11	Michèle Solans	...Je ne sais pas si les habitants payent des impôts locaux, mais si c'est le cas, vu l'argent que la mairie empoche, ils devraient en être exonérés....
@16	VILLEY-MIGRAINE MARJOLAINE Organisation : collectif -34-12	...Ansi vous conviendrez que ce projet n'est pas utile à la société, au contraire car les contribuables doivent payer ce type d'énergie subventionnée, pour rien....
@28	LUCCHINI PATRICE Association Vent mauvais	Ces machines ne sont ni utiles en terme d'intérêt public ni nécessaires et coûtent cher au contribuable.
@60	PUJOL Bernard	Les éoliennes enrichissent les sociétés qui les construisent. Par contre elles font augmenter le prix de l'électricité car EDF est obligé d'acheter cette Energie INTERMITTENTE à des coûts bien plus élevés que sa propre production, et ce quitte à arrêter ses propres moyens de production. Pour moi, on vole les consommateurs pour engraisser ces sociétés.
R01	Blondeau Pierre Association Attac Jaur Somail	<p>...- la révélation des profits gigantesques réalisés par les industriels grâce au prix de rachat subventionné de l'électricité : subventions extorquées aux consommateurs par EDF à travers la taxe CSPE,...</p> <p>... projets éoliens industriels ne profitent qu'aux actionnaires de ces multinationales...</p>
R07	BASCOUL Patrick Cambon-et-Salvergues	Si cette filière n'était pas subventionnée, est-elle rentable ?

N°	Contributeur	Extrait de la contribution
		<p>Volet socio-économique : J'ai pu constater qu'il y a très peu d'emplois durables créés au vu des investissements et des chiffres d'affaires générés.</p> <p>À ma connaissance beaucoup d'industries de cette filière ne sont pas françaises les équipements sont importés et de fait cela creuse le déficit commercial de la France. En bref, on s'appauvrit et ces fermes ne nous nourrissent pas !</p>
O2	Calluela Marie-Paule	Par ailleurs, elle se demande si cela est rentable et ne va pas coûter trop cher aux contribuables.

Résumé

Ce chapitre résume les principaux motifs d'intervention ayant trait au thème « Impacts sur le Milieu Humain » et répertoriés dans le tableau ci-dessus.

Dans ce domaine qui comporte 38 contributions, les observations (dont on trouve des extraits ci-dessus) mettent principalement l'accent sur la qualité et le cadre de vie, le calme troublé, les divers types de pollutions et leurs répercussions sur la santé. Malgré les difficultés rencontrées pour catégoriser les observations abordant des thèmes variés, le choix a été fait de les classer en cinq groupes présentant parfois de forts recouvrements : « Cadre de vie », « Santé, nuisances sonores, visuelles et électromagnétiques », « Pollution de l'air, des eaux et du sol », « Emploi – Tourisme » et « Pression fiscale ».

Ressortent en particulier les dérangements associés aux périodes de travaux (@27- :« **...quel plaisir les mois à subir des norias de camions sur des routes** qu'ils laissent souvent dévastées ... »), mais aussi à l'attrait que pourra présenter le site, une fois dégagé, pour toutes sortes de rassemblements (@52 : ... **Nous constatons également ... au pied des machines : l'installation de free-party ou de rave-party.... avec des risques accrus de feux de forêt, de pollution des eaux et d'incivilités voire de délits envers les populations et les habitations...**).

Le bruit associé aux systèmes d'effarouchement et aux pales semble être particulièrement important et dérangeant (@61 : « ... **Quant aux infrasons créés par les éoliennes** , des études sont en cours et l'on peut déjà savoir qu'à 5 km les infrasons sont au niveau de 102 décibels ... », @81 : « J'habite à 2 km de la première éolienne du col de FontfroideJe peux juste vous dire que lorsque le vent souffle lentement ,autour de 5 km/h, j'ai **l'impression qu'un semi-remorque monte le col....** » ou encore R06 : « ... Quant au **bruit, il est lancinant, agaçant**, ressenti de la

Planésié ; l'été, nous avons l'habitude de dormir avec la fenêtre ouverte pour bénéficier de la fraîcheur, chose qui ne nous est plus possible de faire. En plus du bruit causé avec le vent, **elles tapent comme si on entendait des coups de fusil au loin... ».**

Trois types de pollutions moins visibles sont aussi évoqués : **la mise en place dans le sol d'énormes masses de béton, le bilan carbone de la fabrication des éoliennes et les difficultés de recyclage de certaines pièces après démantèlement.**

Le bénéfice sur l'économie est généralement contesté, les intervenants considérant le plus souvent que **les emplois "créés" concernent très peu de "locaux"**, et que le projet va **appauvrir tous ceux qui capitalisent sur l'environnement de cette partie du Haut Languedoc et notamment les professionnels du tourisme**, comme ceux qui détiennent un patrimoine.

Au niveau financier, plusieurs interventions indiquent que le projet étant soutenu par des fonds publics, il va avoir **une répercussion non négligeable sur nos impôts et nos factures d'électricité.**

II.3 LE PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
Nombre d'éoliennes – Saturation		
@6	Joncret Nicole Mazamet	Haltes au massacre de toute notre région de nos parcs naturels qui ne seront bientôt plus qu'une industrialisation de toutes ces éolinennes de plus en plus nombreuses et de plus en plus hautes
@11	Michèle Solans	Sur les terres de Cambon et Salvergues, cette enquête publique concerne donc un projet de 5 nouvelles machines porté par Volkswind – filiale du groupe suisse Axpo – qui vont s'ajouter aux 75 existantes à 5 Km à la ronde de la commune ; comme le précise l'Autorité environnementale : c'est un territoire déjà saturé. Il y a donc plus de machines industrielles ici que de villageois (50 au dernier recensement) ... Ajoutons à ce nouveau projet, celui, autorisé par le préfet, toujours à Cambon et Salvergues, toujours sur les Monts de l'Espinouse et dans le PNR Haut Languedoc, de 23 machines de 99 mètres du promoteur QEnergy, qui seront remplacées par 23 éoliennes de 125 mètres et plus puissantes! Il me semble que vous, ..., devez prendre en compte tout cet environnement, et pas uniquement la situation aux Aymasses, ...
@13	Anonyme	Je suis absolument contre ce projet de repowering. Le Parc du Haut-Languedoc ne méritera bientôt plus son nom. Je ne comprends pas cette fuite en avant du tout industriel dans cette région si belle mais si fragile aussi. ... Je propose que l'on rebaptise le Parc : Zone Industrielle Régionale du Haut-Languedoc. Produire toujours plus n'est qu'une fuite en avant. C'est au contraire la sobriété qui devrait guider les élus du Parc. Ou plutôt devrais-dire de la future zone industrielle du Haut-Languedoc.
@18	Anonyme	Je suis totalement opposé à la construction de nouvelles éoliennes sur la commune de Cambon et Salvergues.
@26	Ladsous Bruno	... 1. une densité éolienne inacceptable, dont le dossier présenté au public rend mal compte : Dans le contexte d'une très forte densité des installations éoliennes existantes ou en projet, y compris un projet connu de repowering assorti d'une rehausse des hauteurs hors tout, dans ce secteur naguère magnifique devenu une poubelle éolienne, ce projet éolien

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
		nouveau soulève la question de ses effets cumulés. En effet, avec ce projet l'on passerait à 80 machines sur moins de 30 km2, soit une densité de près de 3 machines par km2.
@30	Pons david	Encore une énième enquête publique pour un énième projet éolien présenté par la société FERME EOLIENNE LES AMAYSES sur le secteur de l'Espinouse. ...
@33	Arbouch Loic	Je suis défavorable à ce projet car le territoire de cambon et salvergues et déjà saturé de parcs éoliens. Il s'agit à la base d'un parc naturel et non d'un lieu à vocation industrielle.
@37	JAUSSAUD-FRANC MARIE PAULE	Je suis totalement contre ce projet de nouvelles machines. Que fait-on de l'effet de saturation ? Le secteur sera couvert de machines toujours plus hautes et plus destructrices.... Quand applique-t-on le fameux principe de précaution pourtant inscrit dans la constitution dans les Monts de l'Espinouse pour tous les habitants, pour la faune et la flore ? ...
@49	de Clock Sophie	...Fréquentant la région en tant que "touriste", mes parents ayant une maison secondaire et étant amis avec les habitants, je partage leur avis d'une sur-implantation éolienne dans cette région rurale..... Et comment passer outre l'avis défavorable du Parc qui en émet peu donc cela devrait peser dans le dossier. Je suis donc tout à fait défavorable à un dossier mal construit. ...
@53	DE PARSEVAL Marie-Hélène	Trop d'éoliennes et trop hautes dans cette région , ...
@59	Navarro Nathalie	Le PNR HAUT LANGUEDOC compte déjà 215 éoliennes, plus de 60 hectares de panneaux photovoltaïques, des barrages hydroélectrique, il contribue plus que largement au niveau énergies renouvelable ! il faut arrêter de massacrer ce territoire ! je suis totalement défavorable à ce projet.
@60	PUJOL Bernard	De plus ce site est déjà saturé. ...Je suis totalement contre tous les projets éoliens.
@73	Rivemale David	j'habite ces montagnes depuis 40ans et je suis profondément défavorable à tout nouveau projet éolien dans ce secteur. Depuis le Mont Marcou, plus de 200 éoliennes sont visibles sur un rayon de 20 KM. Ce projet se rajoute à une concentration

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
		déjà record. le secteur PNR HL et PNR des Grand causse (Nord Hérault et Sud Aveyron) est à haute valeur ajoutée environnementale.
@76	anonyme	Je réside à Cambon. J'apprends qu'il existe déjà 75 éoliennes dans un rayon de 5 km autour du village. 5 de plus, l'on pourrait dire "à quoi bon" ! Mais il est également prévu le remplacement de 23 éoliennes existantes de 99 mètres de haut par de plus puissante et hautes de 125 mètres. Je pense qu'il est grand temps de mettre un stop à cette fuite en avant et à la défiguration de cette belle région et formule un avis défavorable à toute nouvelle implantation d'éolienne à Cambon et Salvergues.
@80	Ronez bernadette	Il est vital d'enrayer la prolifération des parcs éoliens en montagne. Ce nouveau parc des Amaysses est inutile parce que l'Espinouse est saturée ... Le Parc Régional avait promis "300 éoliennes maximum", c'est un maximum irrationnel , pas un but à atteindre.
@81	CANTU PATRICK	70 éoliennes sur la commune de Cambon,pas une sur les hauteurs de CANNES (DONT LA ,CONSOMMATION DOIT LARGEMENT DÉPASSER LA NOTRE)pas une autour de Ramatuelle ou St tropez,ni autour des calanques marseillaises!!!!et l'on pourrait multiplier à foison les lieux ventés susceptibles d'accueillir ces "montres".
@84	FNE Occitanie Méditerranée FNE Occitanie Pyrénées	Dans le contexte de très forte densité des installations éoliennes sur le secteur limitrophe de l'Hérault et du Tarn sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le projet éolien de Volkswind soulève dramatiquement la question des effets cumulatifs avec les nombreuses éoliennes existantes sur ce périmètre dont la richesse du patrimoine naturel et paysager avait justifié son intégration dans le PNR. ... Certains aménageurs ont imaginé il y a dix ans, dans un esprit de rationalisation, qu'il serait préférable de concentrer les éoliennes sur certains secteurs. C'est ainsi que ce secteur a vu s'implanter une centaine d'aérogénérateurs ces dernières années. D'autres projets sont en cours, ainsi que le « repowering » (renouvellement des machines avec augmentation de taille et de puissance) des 23 éoliennes de la CEPE du Haut Languedoc sur le même secteur de la même commune. Tout ceci ne peut qu'aggraver la situation existante.

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
R03	RIC Nadine La Baraque Saint-Julien	Après avoir été informé de la volonté d'implantation de ces 5 nouvelles éoliennes, je tiens ce jour à faire part de mon désaccord concernant ce nouveau projet. Des politiques s'étaient engagés il y a plusieurs années déjà, après l'installation de celles de Fontfroide, qu'il n'y en aurait pas d'autres !! ...
R06	BASCOUL Gilbert Cambon-et-Salvergues	Le Parc naturel régional a avancé le chiffre de 300 éoliennes sur son territoire. Pourquoi faudrait-il que l'Espinouse à seule en accueille 1/3 ? Visuellement, pour se faire une idée précise qui dépasse tous les discours que l'on peut entendre, il faut se rendre au col de l'ESPINOUSE et là, la forêt des éoliennes est devant vous mais sachez qu'en plus vous ne les voyez pas toutes. La commune de Cambon, sur sa limite nord, de la commune de Castanet-Le-haut à la commune de Fraisse-Sur-Agout, est barrée par les éoliennes. Il ne reste plus qu'à en installer de Fontfroide à l'Espinouse, côté sud, et Cambon sera encerclé !
Impact sur les Paysages et la Nature		
@3	Girard Françoise Association des Riverains du Bès	... Repowering... , mot bien sympathique aux oreilles de certains sans doute, technique, efficace... Dans le monde redoutable de l'éolien industriel, il devient synonyme de SACCAGE de par des machines toujours plus hautes, toujours plus puissantes. Saccage des réseaux hydriques superficiels ,Ses paysages dévastés, le Haut-Languedoc ressemblera à une super zone industrielle de plus, malgré les efforts du PNR pour le défendre...
@4	Anonyme	... habitant du Parc Naturel du Haut Languedoc je considère depuis près de quatorze ans que l'éolien industriel n'a pas sa place dans un parc naturel. Sur ce dossier remplacer les machines excitantes par des machines plus hautes et donc plus puissantes est une nouvelle agression de cet espace naturel.
@5	Astruc Marc Saint-Étienne	...une méthodologie de projet basée sur un engagement initial de propriétaires fonciers sans considération de l'intérêt général,la défiguration du paysage,...
@7	Mathieu subias Helene	Je me declare totalement défavorable a ce projet car il va participer a l'atteinte au patrimoine naturel et écologique...

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
@8	Anonyme	...- l'impact sur la nature est minimisé, ...
@9	Marchand jean-jacques	...cette région que nous apprécions tant, où j'ai des amis et de la famille, devrait-elle rayée de mes visites futures, à cause d'éoliennes ? De grâce, arrêtons ces projets, pensons aussi à nos générations à venir....
@11	Michèle Solans	...L'Espinouse, le point le plus haut du département de l'Hérault, espace naturel, lieu de promenade va devenir une zone industrielle où il ne fera plus bon s'y balader et y vivre. ...
@16	VILLEY-MIGRAINE MARJOLAINE Organisation : collectif -34-12	En tant que port-parole du collectif 34-12 représentant 50 associations du Nord Hérault et sud Aveyron, je m'oppose fermement à ce projet qui s'ajouterait à de nombreuses autres implantations d'éoliennes , et créerait alors une trop importante SATURATION DU PAYSAGE.... ...merci d'arrêter le massacre des beaux paysages ...des montagnes du PNR du HL...
@20	Hébraud Hélène	Cette implantation d'éoliennes ...ne respecterait pas ce site naturel qui est reconnu comme étant à préserver....
@26	Ladsous Bruno	...C'est un peu comme si ces paysages de qualité devaient absolument être sacrifiés à la création d'une zone industrielle de l'énergie, alors qu'il s'agit d'un espace naturel riche, à des altitudes élevées et donc en des lieux visibles de toutes parts. Il n'est donc pas acceptable que cet opérateur ..., en p. 48 du résumé non technique fasse apparaître la mention d'impacts réduits, à laquelle il ajoute la mention d'une insertion cohérente dans le « pôle éolien de l'Espinouse », expression ' pôle éolien ' qui tend à légitimer ce qui n'a en réalité aucune existence légale....
@31	Mulliez Michel	...ayant eu à passer où le projet est envisagé, il ne fait pas de doute qu'il dégraderait fortement le paysage, comme cela est établi par les photos. C'est une raison suffisante pour ne pas le réaliser,...
@32	Liorzou Bernard	Il y en a marre de tous ces projets d'éoliennes qui ...ne se soucient pas de la beauté de nos paysages ...
@34	Jean Régis Cogranne	... Les ravages paysagers et culturels provoqués par l'industrialisation des territoires ruraux ne sont plus à démontrer, par l'éolien industriel en particulier. Ces machines géantes n'ont rien à faire, ... dans nos environnement préservés des

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
	Organisation : Domaine du Viala	marques de la civilisation urbaine qui étale partout ses laideurs. ..., la machine à écraser la nature est en ordre de marche. Rien ne sera épargné, l'Espinouse comme le reste...
@35	SALVO Maryse	...Être et vivre dans un Parc Régional devrait être largement suffisant pour éviter les dégâts environnementaux que posent ces implantations d'éoliennes de plus en plus grandes...
@39	Lautard MF	...Des territoires sont défigurés de façon profonde et resteront marqués par des installations industrielles démesurées par rapport à la ressource fournie sur le territoire en question. Il y a d'autres façons certainement d'aborder la question de la ressource énergétique, y inclus l'Eolien. Les terres libres de toute urbanisation massive sont garantes de la pérennité du monde et de la planète justement parce qu'elles sont libres d'installation trop humaine.... Ce serait une erreur de vouloir envahir ce qui a su rester préservé...
@40	GALVIER Alain	...Il est impossible de concevoir dans ce département des projets éoliens qui fleurissent à tour de bras condamnant ce magnifique département ... En effet l'Hérault et un département magnifique avec des paysages splendide, une qualité de vie exceptionnelle....
@41	Sebe Philippe	...Il me semble qu'un parc naturel est censé préserver la nature, sa faune, sa flore, ses cours d'eau et ses paysages. Or depuis 20 ans les promoteurs ont pollué visuellement toutes les crêtes et les hauteurs du parc régional du Haut-Languedoc. ...
@42	POIRION Gérard Organisation : PS&MN	Je suis opposé a ce projet éolien industriel sur la commune de Cambon et Salvergues . Notre Parc Naturel n'a pas vocation a être transformé en fournisseur d'énergie au détriment des habitants , de la flore et de la faune Il ne nous reste que notre patrimoine paysager , notre cadre de vie calme et serein ...
@45	BOVAIS NATHALIE	... je suis fermement opposée à ce projet alors qu'il existe déjà de nombreuses implantations d'éoliennes dans ce secteur, avec déjà une très forte dégradation du paysage. ...

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
@50	RACHET Martial	...Je ne comprends pas comment il est possible, en 2024, d'installer "cet éolien industriel" ... dans des parcs naturels censés être protégés de toutes pollutions externes, de toutes constructions d'infrastructures venant à dénaturer le paysage et nuire à la faune et la flore endémique...
@60	PUJOL Bernard	...Arrêtons de dégrader nos paysage!!!....
@68	Vidal Guy	...Ce secteur a déjà largement contribué à la production d'énergie renouvelable. De très nombreuses éoliennes défigurent ces zones forestières et leur paysage. Y aura t il une limite à ce saccage où sera t il une fois de plus sacrifié à la production industrielle au mépris des habitants du secteur, du milieu naturel, ... Que fait le PRN du Haut Languedoc ? Je suis profondément défavorable à cette nouvelle extension !...
@74	Montgolfier Sylvie	Et cela au détriment de chacun d'entre nous, habitants et habitantes de nos territoires, nous sommes dépossédés de nos paysages et de notre vivant.
@80	Ronez bernadette	...Cette fabrication d'énergie est très violente , aussi pour les paysages ; les brochures affichent "Voyage aux pays des paysages", ils ont été sacrifiés au bénéfice de quelques promoteurs
@84	FNE Occitanie Méditerranée FNE Occitanie Pyrénées	Dans le contexte de très forte densité des installations éoliennes sur le secteur limitrophe de l'Hérault et du Tarn sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le projet éolien de Volkswind soulève dramatiquement la question des effets cumulatifs avec les nombreuses éoliennes existantes sur ce périmètre dont la richesse du patrimoine naturel et paysager avait justifié son intégration dans le PNR. ...
R02	Mme Sernin Calluela La Fabrègue Basse	...Nous sommes dans un contexte de densification pour lequel aucune analyse sur l'ensemble des données déjà disponibles autour de l'implantation n'a été faite. ...
R04	Broch Virginie Architecte 34390 St-Julien	...Cette extension de Parc éolien continue d'aller à l'encontre de la qualité de vie des habitants, ne respecte en aucun cas ... la préservation de nos beaux paysages ;...

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
O1	Vinot Monique	...trouve aberrant de développer des machines énormes qui sont des verrues dans le paysage alors qu'il vaudrait mieux équiper chaque maison de petites éoliennes. ...
O2	Calluela Marie-Paule	Madame CALLUELA Marie-Paule a rencontré le commissaire enquêteur pour obtenir des informations sur le projet. Elle dit être défavorable au projet qui va gâcher le paysage du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, alors que ce dernier concentre déjà trop d'éoliennes.

Résumé

Ce chapitre résume les principaux motifs d'intervention ayant trait au thème « Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc » et répertoriés dans le tableau ci-dessus. Dans certains cas, ce thème peut présenter un caractère redondant avec celui qui traite des impacts sur la biodiversité.

Dans ce domaine qui comporte 48 contributions, les observations (dont on trouve des extraits ci-dessus) mettent principalement l'accent sur le fait que les éoliennes du projet se rajouteraient aux nombreuses éoliennes, construites ou en cours de construction dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et ne pourraient qu'aggraver les impacts déjà conséquents. Malgré les difficultés rencontrées pour catégoriser les observations abordant des thèmes variés, le choix a été fait de les classer en deux groupes présentant parfois de forts recouvrements : « Nombre d'éoliennes – Saturation de l'espace » et « Impact sur les Paysages et la Nature ».

Nombre d'éoliennes – Saturation de l'espace

Dans cette rubrique qui comporte 19 interventions, il est en particulier considéré qu'en raison du grand nombre d'éoliennes construites ou à venir, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc commencerait à ressembler à une zone industrielle.

A titre d'exemples :

@6 : « Haltes au massacre de toute notre région de nos **parcs naturels qui ne seront bientôt plus qu'une industrialisation de toutes ces éolinennes de plus en plus nombreuses et de plus en plus hautes ...**»

@11 : « **...c'est un territoire déjà saturé. Il y a donc plus de machines industrielles ici que de villageois ...**»

@13 : « **...Je propose que l'on rebaptise le Parc : Zone Industrielle Régionale du Haut-Languedoc ...**»

@73 : « ...Depuis le Mont Marcou, **plus de 200 éoliennes sont visibles sur un rayon de 20 KM**. Ce projet se rajoute à une concentration déjà record ...»

@16 : « ...ce projet qui s'ajouterait à de nombreuses autres implantations d'éoliennes , et créerait alors une trop **importante SATURATION DU PAYSAGE** ...merci d'arrêter le massacre des beaux paysages ...des montagnes du PNR du HL... »

@80 : «... Le Parc naturel régional a avancé le chiffre de 300 éoliennes sur son territoire. Pourquoi faudrait-il que l'Espinouse à seule en accueille 1/3 ? ... **La commune de Cambon, sur sa limite nord**, de la commune de Castanet-Le-haut à la commune de Fraisse-Sur-Agout, **est barrée par les éoliennes**. Il ne reste plus qu'à en installer de Fontfroide à l'Espinouse, côté sud, et Cambon sera encerclé ! ...»

@84 : « ... le projet ... soulève dramatiquement **la question des effets cumulatifs** avec les nombreuses éoliennes existantes sur ce périmètre dont la richesse du patrimoine naturel et paysager avait justifié son intégration dans le PNR... »

Impact sur les Paysages et la Nature

Dans cette rubrique qui comporte 29 interventions, il est en particulier considéré que le projet ne pourra qu'aggraver les impacts déjà conséquents qui ont été enregistrés sur les Paysages, la Nature ou la biodiversité, dans un parc naturel qui est censé les protéger.

A titre d'exemples :

@3 : « ... Repowering ... devient synonyme de **SACCAGE** de par des machines toujours plus hautes, toujours plus puissantes. **Saccage des réseaux hydriques superficiels,Ses paysages dévastés, ... »**

@41 : « ...Il me semble **qu'un parc naturel est censé préserver la nature**, sa faune, sa flore, ses cours d'eau et ses paysages... »

@45 : « ... je suis fermement opposée à ce projet alors qu'il existe déjà de nombreuses implantations d'éoliennes dans ce secteur, **avec déjà une très forte dégradation du paysage...** »

@74 : « ... Et cela au détriment de chacun d'entre nous, habitants et habitantes de nos territoires, nous sommes dépossédés de nos paysages et de notre vivant... »

@31 : « ... **il ne fait pas de doute qu'il dégraderait fortement le paysage, comme cela est établi par les photos**. C'est une raison suffisante pour ne pas le réaliser,... »

R02 : « ...Nous sommes dans un contexte de densification pour lequel aucune analyse sur l'ensemble des données déjà disponibles autour de l'implantation n'a été faite. ... »

II.4. BIODIVERSITE

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
Écologie - Biodiversité		
@3	Girard Françoise <u>Association des Riverains du Bès</u>	Repowering..., mot bien sympathique aux oreilles de certains sans doute, technique, efficace... Dans le monde redoutable de l'éolien industriel, il devient synonyme de SACCAGE de par des machines toujours plus hautes, toujours plus puissantes. Saccage de la biodiversité, de l'avifaune...
@5	Astruc Marc Saint-Étienne	...une méthodologie de projet basée sur un engagement initial de propriétaires fonciers sans considération de l'intérêt général, l'impact négatif sur la faune la flore la biodiversité
@11	Michèle Solans	...L'accumulation de ces centrales industrielles multiplient les nuisances, les impacts sur la biodiversité...
@13	Anonyme	Le Parc du Haut-Languedoc ne méritera bientôt plus son nom.... La biodiversité y est extraordinaire et ces monstrueuses machines vont contribuer à sa destruction petit à petit....
@21	Le Van Adrien	je suis entièrement contre ce parc éolien car la zone est déjà saturée et l'impact sur la flore et la faune sera énorme. Comme pour l'urbanisation, les éoliennes empiètent sur les espaces naturels et les animaux voient leurs lieux de vie qui se réduisent inexorablement....
@23	DREZET Natacha	J'habite dans ce parc magnifique et je suis très inquiète des projets de cet industriel tenace dans cet environnement naturel que les citoyens vont vraiment devoir protéger! L'avenir des humains que nous sommes dépend des écosystèmes et de la biodiversité de ces espaces naturels, il faut se mobiliser. Il est désormais indispensable de repenser notre consommation énergétique.... En outre, le Parc Naturel du Haut-Languedoc est quasi-saturé en éolien, alors osons dire NON à un nouveau projet.
@30	Pons david	...Le saccage de notre territoire déjà bien impacté par les nombreux parcs existant détruit également la faune et flore sur place ou de passage. Je suis très proche riverain de ces parcs et je peux vous affirmer que les nuisances sont belles et bien réels!. ...

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
@32	LIORZOU Bernard	Il y en a marre de tous ces projets d'éoliennes qui ... implantent leurs machines tueuses d'espèces protégées. L'exemple de Bernagues ne leur suffit pas. ...
@36	Debord Pascale	...Et sans parler des dégâts sur la biodiversité.
@37	JAUSSAUD-FRANC MARIE PAULE	...Le secteur sera couvert de machines toujours plus hautes et plus destructrices. Pourquoi créer des parcs, des zones protégées, sauvegarder des animaux, des paysages si c'est ensuite pour les détruire de cette façon. ...
@40	GALVIER Alain	... Le constat de l'éolien est maintenant établi, Tant au niveau environnemental, écologique, biodiversité, ...
@45	BOVAIS NATHALIE	... De plus la proximité avec le parc Naturel régional doit préserver toute la biodiversité et plus particulièrement la faune volante, de ces machines industrielles dont l'installation est contraire à la charte du PNR. ...
@61	FORHAN Gilles	Je suis défavorable à ce projet qui nuira à la biodiversité, sans être réellement utile pour la lutte contre le réchauffement Climatique. ... De plus bétonner les forêts ne semble pas être une bonne solution...
@68	Vidal Guy	...Y aura t il une limite à ce saccage où sera t il une fois de plus sacrifié à la production industrielle au mépris des habitants ... du milieu naturel, de l'avifaune riche dans ce secteur et des activités de tourisme en quête d'espaces naturels. Que fait le PRN du Haut Languedoc ?
@73	Rivemale David	Quelques soit les solutions d'évitement ou de compensation retenues, c'est de la destruction nette d'habitat naturel pour des centaines d'espèces. dont destruction d'habitat pour plusieurs dizaines d'espèces protégés. Même si les système de détection venaient à fonctionner un jour, il y aura moins d'habitat, donc moins de reproduction et très vite moins de biodiversité.
@84	France Nature Environnement Occitanie	... L'impact environnemental de ces installations ICPE était prévisible, sur ces crêtes du Haut Languedoc parcourues par de grands couloirs de migration aviaire et couvertes de forêts, et refuges d'une grande biodiversité. Les signaux d'alerte sur l' effondrement de la biodiversité étaient-déjà audibles pour qui voulait bien les entendre. Aujourd'hui cependant, nul ne peut plus ignorer la gravité de la situation....A l'évidence, le secteur concerné par ce projet éolien est en déclin écologique du fait de la multiplication des centrales éoliennes...

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
		<p>...La priorité aujourd’hui, sur le secteur frontalier Hérault-Tarn du Haut-Languedoc, est de ne plus autoriser de nouveaux projets éoliens qui auraient pour effet la destruction définitive d’habitats riches de biodiversité. L’urgence, pour sauver ce qui peut l’être encore, est de mettre en place dans les plus brefs délais de fortes mesures correctrices sur tous les parcs pour réduire le poids de leurs impacts, et ainsi libérer la pression de mortalité qui s’exerce sur les espèces menacées.</p>
@89	Anonyme	<p>Déjà largement critiqué pour son impact paysager, le projet de parc éolien des Amaysses est également écocide. Je vais donc ici insister sur les impacts environnementaux qui me semblent avoir été sous-évalués.</p> <p>Pourtant l'étude commence plutôt bien en mettant en évidence une diversité d'habitats et d'espèces remarquables avec une pression d'inventaire correcte.... C'est en revanche sur l'interprétation des incidences et sur la contextualisation du projet qu'il y a pour moi des lacunes, ... Premièrement le choix de la variante s'est appuyé sur l'évitement des zones à enjeux ce qui est tout à fait louable. Mais cette réflexion n'est pas suffisante, elle ne tient pas compte de l'interconnection entre les milieux du site. Synergis pointe de lui même son incapacité à évaluer l'incidence qu'aurait ce projet sur la zone humide directement en aval sans étudier l'écoulement de l'eau sur le site. En effet, le boisement qui sera impacté par le projet se trouve en tête de bassin versant et il est très probable que cette forêt agisse comme un château d'eau pour le ruisseau qui y prend sa source. Synergis juge donc que les perturbations de l'écosystème forestier auraient un impact modéré sur le milieux humides en aval. Dès lors, synergis aurait dû également considérer une incidence modérée de destruction d'habitat pour toutes les espèces de milieu humide (flore, amphibiens, papillons et campagnol amphibie). Cela impliquerait également de compenser la perte de cet habitat... Cela ne serait pas une chose aisée et c'est probablement la raison pour laquelle les incidences ont ici été sous-évaluées.</p> <p>Deuxièmement l'étude considère qu'il n'y a pas d'impact notable sur les amphibiens ce qui est étonnant compte tenu du contexte écologique. L'étude montre en effet une richesse importante en amphibiens (dans les zones humides en période de reproduction) mais ne se pose pas la question de la répartition de ces individus en hiver. Or les éoliennes sont implantées tout proche de la lisières des boisements qui englobent ces milieux de reproduction. Il y a donc un grand risque de trouver des gîtes d'hivernage au niveau des implantations. L'évaluation des incidences par le bureau d'étude est à plusieurs reprises contradictoires avec ses propres observations.</p>
R03	RIC Nadine La Baraque	<p>...Ce projet est d'autant plus une aberration puisqu'on connaît maintenant ... le massacre sur la faune et la flore. ...</p>

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
	Saint-Julien	
R04	Broch Virginie Architecte 34390 St-Julien	...Cette extension de Parc éolien ... ne respecte en aucun cas la biodiversité (ou si, à coups de dérogations !!!) ...
Impacts sur l'Avifaune		
@7	Mathieu subias Helene	Je me declare totalement défavorable a ce projet car il va participer a l'atteinte au patrimoine naturel et ecologique. Alors qu'à Lunas les éoliennes tueuses d'aigles viennent d'être condamnées à la démolition, on rajoute encore ici des nuisances majeures pour la faune volante au mepris de l'expérience que nous devrions pourtant tirer de nos erreurs. Quand allons nous cesser ces aberrations !
@12	Jean Pougnnet	Si l'on s'en tient à l'analyse des impacts de l'éolien sur la faune volante au sein du Parc naturel régional du Haut Languedoc publiée par ce même parc, les seules trois centrales éoliennes implantées sur Cambon et Salvergues ont tué plus de 8000 chiroptères et près de 2000 oiseaux. Sachant que ces chiffres sont certainement largement sous-évalués, les suivis de mortalité ayant été largement négligés. En effet Pauline Grawhol qui a mené cette étude note pour la plus importante et la plus ancienne de ces centrales que les suivis ont commencé 9 ans après sa mise en service et qu'ils n'ont pour la plupart pas été réalisés dans les règles. Malgré ce, on peut affirmer que la faune volante de cette zone a été fortement touchée et que certaines espèces classées vulnérables parmi les chiroptères comme la grande noctule, le minioptère de Schreibers, ou parmi les oiseaux comme le gobe-mouche noir ou le faucon crécerellette ont été impactées. Dans ce contexte autoriser l'installation de cinq éoliennes supplémentaires ne peut qu'aggraver la situation alors même que le gouvernement conscient des dégâts causés par cette saturation des espaces ruraux est en train de renoncer à ses objectifs de triplement de la puissance installée (cf projet de loi sur la souveraineté énergétique). Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet : la transition énergétique ne peut pas se faire au prix de la destruction de la biodiversité.
@16	VILLEY-MIGRAINE MARJOLAINE	... En outre, le parc Naturel régional doit préserver la biodiversité , installter des machines tueuses de l'avifaune et de chiroptères est contraire à sa charte L'Occitanie est la région de france la plus riche en biodiversité et les lobbies

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
	Organisation : collectif -34-12	éoliens détruisent celle-ci sans aucun remords, le bénéfice tiré de leur produit d'électricité passant avant toute considération pour préserver l'environnement... merci d'arrêter le massacre ... des aigles et chiroptères des montagnes du PNR du HL,...
@21	Le Van Adrien Il n'y a pas que la mortalité pour l'avifaune et les chiroptères, mais aussi la dégradation de leur habitat et la baisse de capacité de reproduction. Il n'y pas que la menace de disparition d'espèces, mais aussi la perte en nombre d'individus (la population chute rapidement). ...
@28	LUCCHINI PATRICE Association Vent mauvais	... Ces machines sont en effet destructrice ... de l'avifaune comme l'on montré de récents évènements (mort d'aigles royaux tués par les éoliennes), et des chiroptères qui subissent une véritable hécatombe selon les naturalistes.
@35	SALVO Maryse	...Je me rend compte que beaucoup de projets de ce type DENIGRENT honteusement la présence d'espèces protégées. Un Parc Régional est censé être une réserve de milieux sensibles et à protéger et à conserver. Les dégâts qu'on subit les aigles de l'Escandorgue ne suffisent-ils pas à arrêter tous ces types de destruction?
@53	DE PARSEVAL Marie-Hélène	Trop d'éoliennes et trop hautes dans cette région , une barrière pour les nombreux oiseaux, ...
@80	Ronez bernadette	Cette violence est permanente ; bruit, lumières, mort d'oiseaux,destruction de Znieff.
@84	France Nature Environnement Occitanie	... sur ces crêtes du Haut Languedoc parcourues par de grands couloirs de migration aviaire et couvertes de forêts, et refuges d'une grande biodiversité. Les signaux d'alerte sur l'effondrement de la biodiversité étaient-déjà audibles pour qui voulait bien les entendre. Aujourd'hui cependant, nul ne peut plus ignorer la gravité de la situation. Le 15 octobre 2020, la Commission européenne a publié un nouveau rapport sur l'état de la biodiversité européenne pour la période 2013-2018. Les chiffres montrent que le déclin des habitats et des espèces se poursuit : 15 % des habitats et 47 % des oiseaux d'intérêt communautaire seulement sont jugés dans un état de conservation favorable, contre 16 % et 52 % lors de la précédente évaluation (période 2007-2012). A l'évidence, le secteur concerné par ce projet éolien est en déclin écologique du fait de la multiplication des centrales éoliennes. Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) ne cesse d'appeler l'attention des autorités sur les conséquences de la densité excessive d'installations éoliennes dans les espaces naturels de notre région. La réduction

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
		<p>des habitats naturels et les atteintes vitales directes qu'elles occasionnent à la faune volante, mettent en danger plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères pourtant protégées par les règlements nationaux et européens. De nombreuses centrales éoliennes ont été autorisées dans les espaces naturels du Haut- Languedoc, sans considération sérieuse de leurs impacts sur la biodiversité, sur la faune volante en particulier. Cette sous estimation des risques a provoqué une chute de 88% des effectifs de la Noctule commune en seulement 13 ans, essentiellement à cause de l'éolien. Il est à présent démontré scientifiquement que les éoliennes sont la raison principale du déclin des populations de cette espèce, et qu'au rythme actuel, elle disparaîtra au milieu de ce siècle. Suivra la Noctule de Leisler, présente aussi sur le site (-45% en 10 ans).</p> <p>Le CNPN a donné des avis défavorables sur plusieurs projets environnants. Il a alarmé sur les effets cumulés des installations éoliennes sur ce secteur. Il indiquait que l'ensemble des parcs éoliens de ce secteur met en cause l'état de conservation de plusieurs espèces de chiroptères. Elle impose aux colonies de quitter ce secteur forestier qui devient difficilement vivable. Il précisait enfin : « chaque éolienne supplémentaire fera porter un tribu probablement suffisant pour aggraver la situation de ces espèces. Non seulement il conviendrait de ne plus proposer le moindre projet éolien sur la zone, mais par ailleurs, de mettre en œuvre des mesures de bridage sur tous les autres parcs en activité pour tenir compte de cet état de fait ».</p> <p>Les éléments contenus dans ces divers rapports permettent d'objectiver la situation dramatique de la biodiversité dans le secteur du projet éolien des Amaysses avec comme indicateur précis la chute des effectifs de certaines espèces de chiroptères, ainsi que la disparition annoncée de l'aigle royal sur ce territoire et la destruction d'habitat pour plusieurs espèces d'oiseaux. Des études réalisées dans les massifs forestiers voisins des installations éoliennes existantes en 2020 ont montré la disparition d'espèces pourtant présentes quelques années auparavant, comme la Grande noctule. Plusieurs parcs en exploitation sur le secteur entraînent des mortalités très élevées des espèces sensibles à l'éolien, impliquant une disparition progressive de certaines espèces en état précaire de conservation. Le projet de Volkswind se situe dans le dernier passage migratoire pour les oiseaux et les chiroptères cherchant à éviter les parcs éoliens déjà existants.</p> <p>Il est important de comprendre que la disparition de ces espèces produit des déséquilibres sur l'ensemble de la chaîne alimentaire et donc sur les écosystèmes, au niveau de tout le territoire concerné. L'ensemble de la faune locale, et notamment les passereaux et rapaces, est concerné par ces modifications. Les conséquences de telles perturbations échappent à l'observation immédiate, leurs effets ne peuvent se mesurer que dans la durée. Enfin, les atteintes à la trame verte, bleue et noire (ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes) se surajoutent aux effets directs des éoliennes.</p>

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
@89	Anonyme	<p>... les incidences sur les rapaces semblent elles aussi sous-évaluées alors que le site semble attractif pour l'alimentation de nombreuses espèces à enjeux (Aigle royal, Busards, Milans, Circaète). Ce dernier considéré comme nicheur à proximité du site et pouvant même trouver des habitats de reproductions sur le site ne semble pas impacté par le projet selon le bureau d'étude. Étonnement Synergis pointe lui même que le Circaète ne perçoit pas le danger des éoliennes et que celles-ci seront situées à 40m à la lisière des boisements. Nous avons donc un cocktail mortifère pour le Circaète qui chasse justement les reptiles en lisière de forêt et pourtant l'impact serait négligeable selon Synergis. L'Occitanie détient le triste record français de 5 cas de mortalité sur cette espèce, il serait dommage de continuer dans cette voie.</p> <p>Quatrièmement, enfin, l'impact le moins pris en compte et celui de l'effet barrière. Si l'on regarde le contexte éolien autour du site on se rend vite compte que les parcs existant forment déjà une barrière d'Est en Ouest et que le site correspond à l'une des rares trouées dans ce rempart. Ce projet finirait donc par consolider cette barrière. Les effets cumulés du projet sont encore une fois peu pris en compte par les bureaux d'étude. Or les effectifs d'oiseaux migrateurs qui traversent le site sont importants (en témoigne le rehaussement de l'enjeu du Pinson des arbres par Synergis) et des espèces rares comme le Hibou des marais et le Faucon d'Eléonore ont été notées.</p> <p>Les conclusions du bureau d'étude sur les migrateurs sont donc très surprenantes au regard de ces propres observations en période de migration. ... L'évaluation des incidences par le bureau d'étude est à plusieurs reprises contradictoires avec ses propres observations.</p>
R02	Mme Sernin Calluela La Fabrègue Basse	<p>Le secteur présente une telle saturation du développement éolien que la question de <u>l'état global</u> de conservation des espèces de faune volante se pose pour l'ensemble de la région.</p> <p>Extrait du mémoire de réponse à la vie du CNPN.</p>
Les mesures d'évitement et de prévention		
@16	VILLEY-MIGRAINE MARJOLAINE Organisation : collectif -34-12	<p>...Les systèmes commerciaux de détection-réaction des oiseaux n'ont pas encore fait leurs preuves, et ne peuvent pas être paramétrés pour des petits oiseaux ni être paramétrés lorsque la luminosité est faible, notamment au crépuscule ...</p>

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
@26	Ladsous Bruno	<p>MR2.2d: Dispositif d'anticollision et d'effarouchement :</p> <p>La mesure proposée apparaissant en p. 307-308 du dossier Dérogations Espèces Protégées (DEP) ..., ne doit pas faire illusion : son efficacité serait réelle mais très partielle, pour des raisons désormais bien connues.</p> <p>Parmi ces faisons, celles qui sont intégrées dans le programme MAPE https://mape.cnrs.fr/ (réduction de la Mortalité Aviaire dans les Parcs Éoliens en exploitation, piloté par le CNRS/ (MSH- Sud à Montpellier) auquel le pétitionnaire fait avec raison référence ... « L'une des retombées de ce projet est précisément d'avoir fait prendre conscience des limites des trois systèmes de détection de rapaces classiquement utilisés. » (avis d'août 2022).</p> <p>Il est donc d'autant plus étonnant que, en p. 308, le pétitionnaire mise sur des résultats de ce programme, selon lui nécessairement positifs, alors que rien n'indique qu'ils seront tous positifs et de nature à aider les opérateurs à faire des choix techniques garantissant des risques résiduels autres que << non significatifs ». Prendre une décision en pariant sur des dispositifs anticollision-effarouchement nécessairement efficaces est donc un pari hasardeux.</p> <p>La LPO a maintes fois démontré en quoi ces dispositifs sont insuffisants, ainsi concernant le projet éolien de Verrières dans son avis du 28 juillet 2022: « Tous ces arguments nous font relativiser quant à l'efficacité de ces systèmes de détection-effarouchement - encore au stade de développement. Considérant que cette efficacité et l'existence d'une vitesse non mortifère ne sont pas démontrées, il n'est pas judicieux de tester ces outils sur des sites comportant de forts enjeux avifaune. En tout état de cause, au regard des enjeux naturalistes sur Verrières, il n'apparaît pas acceptable d'envisager comme moyen de réduction de l'impact un tel outil.... En conclusion, en l'absence de possibilité de réduire suffisamment les impacts prévisibles, la démarche d'évaluation environnementale devait conduire à privilégier l'évitement du secteur. ». Ce serait un pari hasardeux et donc inacceptable, s'agissant d'un objectif de protection qui est un objectif de résultat.</p> <p>J'y ajoute le constat d'un paramétrage - cible se limitant à quelques espèces de rapaces (Aigle royal, Busards, Circaète Jean-le-Blanc, Milans, Vautours). Il ne couvre pas l'intégralité des espèces dont l'état de conservation est le plus menacé par ce projet incluant celles ayant la sensibilité la plus forte au risque de collision et de barotraumatisme. Il en résulte</p>

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
		<p>que cette mesure ne garantit pas, il s'en faut, des risques résiduels pour certaines espèces d'oiseaux autres que « non significatifs ».</p> <p>MR3.2b bridage chiroptère : La mesure proposée apparaissant en p. 311 du dossier Dérogations Espèces Protégées (DEP)... aurait une efficacité réelle mais partielle. L'erreur fatale de ce dispositif est d'une part de se fonder sur les seuls contacts enregistrés (erreur méthodologique et conceptuelle), d'autre part de se fonder sur les contacts de seulement trois espèces, oublieux en particulier de certaines espèces de Sérotules fréquentant le site dont, ainsi, il laissera de côté, compte tenu de la vitesse de vent minimale retenue, un pourcentage significatif de leur activité. Il en résulte que cette mesure ne garantit pas, il s'en faut, des risques résiduels pour certaines espèces de chiroptères autres que « non significatifs >></p>
@61	FORHAN Gilles	<p>Quant à l'avifaune, les mesures de "prévention" ne sont pas fiables et les rapaces, ainsi que les chiroptères en sont les principales victimes. Les éoliennes de grande hauteur, forment de véritables barrages aux oiseaux migrants. d'autre part rajouter des éoliennes cela fera une saturation visuelle insurmontable.</p>
@84	FNE Occitanie Pyrénées FNE Occitanie Méditerranée	<p>Le porteur de projet prétend qu'il a épuisé toutes les possibilités de solution alternative. Dans ce secteur saturé d'installations éoliennes, il devient effectivement difficile de trouver encore des sites « équipables ». Il est peu crédible de développer une démonstration des « alternatives » sur près de 50 pages pp 187 à 233 du document DEP) et de nombreuses cartes, pour se contenter de déplacer de quelques dizaines de mètres la position des machines. La seule alternative pertinente serait de renoncer à l'éolien et de prendre en considération le fait que le Parc naturel régional étant fortement excédentaire en production d'énergie renouvelable, aucun nouveau projet ne peut être considéré comme d'intérêt général.</p> <p>Ni ses réponses, ni les mesures d'évitement, ni les mesures de compensation proposées, ne sont à la hauteur des forts enjeux de biodiversité signalés tant par la MRAE que par le CNPN. ...</p>
R02	Mme Sernin Calluela La Fabrègue Basse	<p>...Nous sommes dans un contexte de densification pour lequel aucune analyse sur l'ensemble des données déjà disponibles autour de l'implantation n'a été faite. ...</p>
Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées		

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
@84	FNE Occitanie Pyrénées	<p>La demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (DEP) présentée par le porteur de projet appelle les plus expresses réserves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'individus figurant dans la demande de DEP a été fixé à un niveau trop élevé compte tenu du fait qu'il s'agit de mortalités constatées sur la base du minimum légal qui correspond à une pression de suivi très faible ; il est avéré scientifiquement que mortalité réelle est beaucoup plus élevée que celle généralement estimée par les suivis : sur le site éolien d'Aumelas, la mortalité estimée à été multipliée par 3 avec un suivi 2 fois par semaine. Le 4ème séminaire MAPE (Mortalité Aviaire dans les Parcs éolien en Exploitation, concertation État-Chercheurs-Opérateurs) vient de conclure à l'insuffisance des évaluations d'impacts et de " sensibilité à l'éolien " par les seuls suivis de mortalité, qui ne rendent pas compte du réel. • Il est inacceptable , entre autre, de proposer 2 mortalités observées de grande noctule pour 5 éoliennes – c'est à dire bien plus en réalité – en raison du statut de grande vulnérabilité et de la rareté de cette espèce • Par ailleurs un bridage adaptatif en fonction des mortalités observées qui ne se déclenche qu'au delà de ces quotas quasi inatteignables compte tenu de la faible pression de suivi, est irrecevable. • Enfin si on devait autoriser de tels quotas de mortalités, les mesures compensatoires devraient être totalement revues et redimensionnées à la hauteur de l'impact potentiel accordé.
Les mesures de compensation et d'accompagnement		
@26	Ladsous Bruno Organisation : Sites et Monuments (SPPEF)	... un risque élevé pour de nombreuses espèces volantes, en raison d'impacts résiduels en phase exploitation nettement plus élevés que prétendus, que les mesures de compensation proposées n'amèneront pas à un niveau "non significatif "
@84	FNE Occitanie	La mesure de compensation et d'accompagnement (page 344 et annexe 9 du document DEP) ne répond pas aux conditions requises telles que décrites dans le guide de mise en œuvre :

Numéro	Contributeur	Extrait de la contribution
		<p>https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Approche_standardis%C3%A9e_dimensionnement_compensation_%C3%A9cologique.pdf</p> <ul style="list-style-type: none"> • la zone humide (sagne) et la forêt figurant dans la convention sont éloignées de plus de 25km du site du projet et sur le bassin versant de l'Arn, alors que le projet se situe sur le haut bassin versant de l'Agout ; or, la compensation doit être réalisée en priorité sur la zone endommagée. Elle doit dans tous les cas être située à proximité fonctionnelle de la zone au regard des espèces, des habitats et des fonctions écologiques affectées ; • il s'agit de sites naturels en bon état et nullement menacés de destruction imminente. La simple préservation d'un milieu déjà en bon état écologique ne constitue pas une mesure de compensation, sauf à titre dérogatoire s'il est démontré que cette mesure permet de préserver le milieu d'une destruction imminente. <p>L'urgence, pour sauver ce qui peut l'être encore, est de mettre en place dans les plus brefs délais de fortes mesures correctrices sur tous les parcs pour réduire le poids de leurs impacts, et ainsi libérer la pression de mortalité qui s'exerce sur ces espèces.</p>

Résumé

Ce chapitre résume les principaux motifs d'intervention ayant trait au thème « Biodiversité » et répertoriés dans le tableau ci-dessus. Dans certains cas, ce thème peut présenter un caractère redondant avec le chapitre « Impact sur les Paysages et la Nature » traité dans le cadre du thème « Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ».

Dans ce domaine qui compte 38 interventions, les observations (dont on trouve des extraits ci-dessus) mettent principalement l'accent sur les impacts qu'aurait le projet sur la biodiversité. Malgré les difficultés rencontrées pour catégoriser les observations abordant plusieurs thèmes concomitants, le choix a été fait de les classer en quatre groupes pouvant présenter de forts recoupements : « Ecologie - Biologie », « Impacts sur l'Avifaune », « Mesures d'évitement et de prévention », « Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées » et « Mesures de compensation et d'accompagnement ».

Écologie - Biodiversité

Dans cette rubrique qui comporte 19 interventions, il est en particulier considéré :

- que le parc Naturel régional devrait préserver le patrimoine naturel, alors que les éoliennes toujours plus hautes, toujours plus puissantes, et leur accumulation multiplient les impacts sur la biodiversité et contribuent peu à peu à sa destruction ;
- que malgré les mesures d'évitement ou de compensation retenues, c'est de la destruction nette d'habitat naturel pour des centaines d'espèces, dont plusieurs dizaines d'espèces protégées, et que même si les système de détection venaient à fonctionner un jour, il y aura moins d'habitat, donc moins de reproduction et très vite moins de biodiversité.

J'attire plus particulièrement l'attention du maître d'ouvrage sur les interventions @84 et @89, dans leur intégralité.

La première (@84) provient de France Nature Environnement Occitanie qui envoie un signal d'alerte sur le déclin écologique et de l'effondrement de la biodiversité du fait de la multiplication des centrales éoliennes. Elle fait référence au rapport de la Commission européenne sur l'état de la biodiversité européenne, pour la période 2013-2018, qui montre que le déclin des habitats et des espèces se poursuit. D'après elle, il y a urgence, pour sauver ce qui peut l'être encore, de mettre en place dans les plus brefs délais de fortes mesures correctrices sur tous les parcs pour réduire le poids de leurs impacts, et ainsi libérer la pression de mortalité qui s'exerce sur les espèces menacées.

La seconde (@89) provient d'un auteur anonyme qui considère que les impacts environnementaux ont été sous-évalués. Le choix de la variante qui s'est appuyé sur l'évitement des zones à enjeux ne tiendrait pas compte de l'interconnexion entre les milieux du site. L'absence d'étude d'écoulement de l'eau sur le site ne permettrait pas d'appréhender l'impact du projet sur le boisement qui se trouve en tête de bassin versant, ni son incidence sur la zone humide directement en aval et sur la **destruction d'habitat pour toutes les espèces de milieu humide (flore, amphibiens, papillons et campagnol amphibie)**. **Par ailleurs**, il considère que, malgré la richesse en amphibiens dans les zones humides, l'étude ne se pose pas la question de leur répartition en hiver.... Il estime que l'évaluation des incidences par le bureau d'étude est à plusieurs reprises contradictoire avec ses propres observations et que cette **perte d'habitat mériterait d'être compensée**.

Impacts sur l'avifaune

Dans cette rubrique qui comporte 11 interventions, les observations concernent essentiellement :

- les risques importants de destruction d'oiseaux et de chiroptères, associés à la forte concentration d'éoliennes et **au renforcement de la barrière qu'ils devront éviter** ;
- le taux de mortalité déjà enregistré dans les parcs voisins (@12 : « ... **les seules trois centrales éoliennes implantées sur Cambon et Salvergues ont tué plus de 8000 chiroptères et près de 2000 oiseaux...** »), malgré une forte sous-évaluation générale par manque de suivi ;
- des références à la **destruction d'aigles royaux, récemment enregistrée dans un parc éolien voisin, et d'espèces particulièrement vulnérables comme la grande noctule, le minioptère de Schreibers, le gobe-mouche noir ou le faucon crécerellette.**

Encore une fois, j'attire plus particulièrement l'attention du maître d'ouvrage sur les interventions @84 et @89.

La première (@84), provenant de France Nature Environnement Occitanie, **est particulièrement documentée**. Elle rappelle en particulier que les crêtes du Haut Languedoc sont parcourues par de grands couloirs de migration aviaire et couvertes de forêts, et de refuges d'une grande biodiversité. Elle fait référence au rapport de la Commission européenne sur l'état de la biodiversité européenne, pour la période 2013-2018, qui montre que le déclin des habitats et des espèces se poursuit : 15 % des habitats et 47 % des oiseaux d'intérêt communautaire seulement sont jugés dans un état de conservation favorable, contre 16 % et 52 % lors de la précédente évaluation (période 2007-2012). Elle rappelle que la réduction des habitats naturels et les atteintes vitales directes que les éoliennes occasionnent à la faune volante, mettent en danger plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères pourtant protégées par les règlements nationaux et européens, et que dans les espaces naturels du Haut-Languedoc une sous-estimation des risques s'est soldée par une chute de 88 % des effectifs de la Noctule commune en seulement 13 ans. Elle estime qu'il serait à présent prouvé que les éoliennes sont la raison principale du déclin des populations de cette espèce, et qu'au rythme actuel, elle disparaîtra au milieu de ce siècle. Elle mentionne aussi que la Noctule de Leisler est une autre espèce en danger.

La seconde (@89) provient d'un auteur anonyme qui estime que les incidences du projet sur les rapaces sont sous-évaluées alors que le site serait attractif pour l'alimentation de nombreuses espèces à enjeux (Aigle royal, Busards, Milans, Circaète). Le Circaète, considéré comme nicheur et pouvant trouver des habitats de reproductions sur le site, ne percevrait pas le danger des éoliennes qui ne seraient situées qu'à 40 mètres de la lisière des boisements. Or l'Occitanie détiendrait déjà le triste record français de cinq cas de mortalité sur cette espèce. Il estime que l'impact le moins pris en compte est celui de l'effet barrière, alors que les effectifs d'oiseaux migrants traversant le site sont importants (Pinson des arbres, Hibou des marais, Faucon d'Eléonore), et que le site correspond à l'une des rares trouées encore présentes dans ce rempart.

Mesures d'évitement et de prévention

Cette rubrique comporte cinq interventions dans lesquelles il est estimé, d'une part que l'analyse de l'ensemble des données déjà disponibles autour de l'implantation n'a été faite et que toutes les possibilités de solutions alternatives n'ont pas été explorées, et d'autre part que les mesures de "prévention" ne sont pas fiables et n'ont pas encore fait leurs preuves. Il est, en particulier, fait mention de la difficulté de détecter les petits oiseaux ou de fonctionner en période de faible luminosité, notamment au crépuscule, ainsi que d'une certaine inefficacité dans la protection des rapaces et des chiroptères qui rencontrent de véritables barrages de grande hauteur et seraient soumis à une saturation visuelle jugée insurmontable.

Dans ce domaine, j'attire plus particulièrement l'attention du maître d'ouvrage sur l'intervention @26 faisant en particulier mention du fait que le paramétrage - cible se limiterait à quelques espèces de rapaces (Aigle royal, Busards, Circaète Jean-le-Blanc, Milans, Vautours) et ne couvrirait pas l'intégralité de celles dont l'état de conservation est le plus menacé par ce projet, incluant celles ayant la sensibilité la plus forte au risque de collision et de barotraumatisme.

Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées

Cette rubrique ne comporte qu'une seule intervention (@84) dans laquelle France Nature Environnement Occitanie considère en particulier que le nombre d'individus figurant dans la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées a été fixé à un niveau trop élevé alors que la mortalité réelle est beaucoup plus élevée que celle généralement estimée par les suivis : sur le site éolien d'Aumelas, la mortalité estimée aurait été multipliée par 3 avec un suivi 2 fois par semaine. Elle estime par ailleurs que si l'on devait autoriser de tels quotas de mortalités, les mesures compensatoires devraient être totalement revues et redimensionnées à la hauteur de l'impact potentiel accordé.

Mesures de compensation et d'accompagnement

Cette rubrique comporte deux interventions.

Dans la première (@26) l'intervenant estime qu'en phase exploitation, les impacts résiduels seront nettement plus élevés que prétendus et que par conséquent les mesures de compensation proposées n'amèneront pas à un niveau "non significatif".

Dans la seconde (@84), France Nature Environnement Occitanie considère que la mesure de compensation et d'accompagnement (page 344 et annexe 9 du document DEP) ne répond pas aux conditions requises, la zone humide et la forêt figurant dans la convention sont éloignées du site du projet alors que la compensation devrait être réalisée en priorité sur la zone endommagée, à proximité fonctionnelle de la zone au